

PROJET PÉDAGOGIQUE DES JACINTHES 2023/2024

Accueil de Loisirs des Jacinthes
Temps péri et extra-scolaire
47, Avenue de la résistance
92370 CHAVILLE

N°d'habilitation : 0920026AP000723-E01

Olivia LOPEZ



Coordonnées :
o.lopez@ville-chaville.fr
06 24 69 27 81

TABLE DES MATIERES

1) PRESENTATION GENERALE	p 4
A) Le contexte en septembre 2023	
B) Situation géographique	
C) L'organisateur	
D) L'organigramme	
E) Les partenaires	p 5
F) Les transports	
G) Les équipements sportifs de la Ville	p 6
H) Les équipements culturels	
2) LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE CHAVILLE : LE PEDT	p 7
A) Les objectifs du PEDT	
B) Ses objectifs organisationnels, sociaux et pédagogiques	p 8
3) LES MISSIONS DES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES :	p 9
A) De socialisation	
B) De détente	
C) De loisirs	
D) D'éducation	
4) LE PROJET PEDAGOGIQUE	p 10
A) Les objectifs pédagogiques	p 11
B) Les objectifs généraux et opérationnels	p 12
1) Favoriser l'épanouissement de l'enfant	p 12
2) Découvrir de nouveaux domaines d'activité	p 13
3) Sensibiliser l'enfant à la citoyenneté	p 14
4) Créer un lien de confiance avec les parents	p 15

5) INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACCUEILS p 16

- A) Les modalités d'accès aux accueils
- B) Les enfants accueillis et les organisations
- C) Les différents temps d'accueil p 17
 - 1) Les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant une semaine scolaire
 - 2) Les mercredis p 19
 - 3) Les vacances scolaires p 21

6) LES ACTIVITES p 23

- A) Les besoins
 - Affectifs p 24
 - Intellectuels p 25
 - Sociaux p 26
 - Physiques p 27
 - Psychologiques p 28
- B) Les activités du matin et des après-midi p 29

7) ROLES ET MISSIONS DES ENCADRANTS p 31

- A) L'équipe de direction
- B) L'équipe d'animation
- C) Les ATSEM p 32

8) LES MOYENS p 32

- A) L'Humain
- B) Les locaux p 33
- C) Le matériel p 34
- D) Le budget

ANNEXES

- Fiche préparation pour atelier p 36
- Fiche atelier finalisée p 37
- Profil de poste animateur péri et accueil de loisirs p 39
- Profil de poste référent/directeur accueil périscolaire p 41
- PEDT 2022/2025 p 43

1) PRESENTATION GENERALE

A) Le contexte en septembre 2023 :

Comme depuis des années maintenant, à la suite des mesures liées aux risques d'attentats, les parents ne peuvent pas rentrer dans la structure. Les sorties sont encore limitées, mais nous pouvons emmener les enfants en dehors de la Ville. L'équipe devra favoriser le dialogue et la confiance avec les enfants et leur famille. Elle sera disponible, à leur écoute et répondra, dans la mesure du possible, à leurs besoins. Il est important de trouver des solutions afin de les « rassurer » via cette disponibilité ou via les panneaux d'affichage.

À la suite des attentats d'Octobre 2023, le plan Vigipirate a été renforcé à « Alerte attentat ».

B) Situation géographique :

L'école maternelle des Jacinthes se trouve dans la Ville de CHAVILLE. Elle est située dans le département des Hauts de Seine, à 6 km de Versailles et à 13 km de Paris.

Elle fait partie de GPSO (Grand Paris Seine Ouest) qui regroupe les communes des 8 villes de l'ouest parisien : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

L'accueil de loisirs se déroule dans l'enceinte de cette école des Jacinthes située au 47, avenue de la Résistance à Chaville, 92370.

Elle se situe sur le côté rive droite de la Ville, à côté des bois, dans un quartier pavillonnaire.

L'accueil des Jacinthes fait partie des huit accueils de loisirs de la Ville : cinq maternels (Jacinthes, Pâquerettes, Myosotis, Iris et Muguets) et trois élémentaires (Ferdinand Buisson, Anatole France et Paul Bert).

C) L'organisateur :

Cet accueil est organisé par le service APAL (Accueil Péri-scolaire et Accueil de Loisirs) de la Ville de Chaville

D) L'organigramme :

Maire de Chaville : Mr GUILLET Jean Jacques

Maire adjointe au service scolaire et périscolaire : Mme LE VAVASSEUR Bérangère
Directeur du service DEJSL (directeur des services enfance, jeunesse, sport et loisirs) : M IDOINE Stéphane jusqu'en septembre 2023. Un recrutement est en cours.
Directrice du service APAL (Accueil Péri-scolaire Accueil de Loisirs) : Mme POUGET Sylvie depuis décembre 2022

Directeurs des ACM

Adjoints des ACM
Animateurs

E) Les partenaires :

Les parents et les associations de parents.

Les services communaux :

La MEJ (la maison de l'enfance et de la jeunesse) réunissant les services : scolaire et logistique, APAL (Accueils péri et accueil de loisirs), des sports, de la jeunesse, de la petite enfance,

Les services techniques,

Le service de la communication,

Le CCAS (centre communal d'action sociale)

La référente handicap

La villa Beausoleil, résidence pour personnes âgées

L'école : l'équipe pédagogique et les ATSEM avec qui nous partageons des locaux et des projets.

Elior : le prestataire de la restauration.

Des intervenants extérieurs d'associations telles que Terre Happy, Yoga, centre équestre etc. Des éducateurs sportifs peuvent intervenir les mercredis matin entre chaque vacance.

F) Les transports

Actuellement, nous ne pouvons toujours pas tous les utiliser. Un travail de réflexion est en cours pour permettre un allègement.

La commune est desservie par :

Des lignes de bus

Bus 171 : Château de Versailles / Gares de Chaville Rive Gauche et Rive Droite ↔ Pont de Sèvres

Bus 469 : Versailles – PORTE DES HAUTS DE SEINE ↔ Rive Droite

5 lignes de bus du réseau Phébus:

Bus 6132 : Chaville Gare rive droite ↔ Jouy-en-Josas Gare

Bus 6133 : Chaville Gare rive droite ↔ Bièvres RER C

Bus 6134 : Chaville Gare rive droite ↔ Vélizy Centre Commercial

Chavilbus Bleu : Chaville gare rive droite ↔ Fontaine Henri IV

Chavilbus Rouge : Chaville gare rive droite ↔ Stade RER C

Bus de nuit:

Noctilien N145 : Gare Montparnasse ↔ Rambouillet

Des lignes ferroviaires :

Les transiliens L et U desservent la gare de Chaville Rive droite

Le transilien N dessert la gare de Chaville Rive Gauche

Le RER C dessert la gare de Chaville-Vélizy

G) Les équipements sportifs de la Ville :

4 gymnases (Colette Besson, Léo Lagrange, Jules Ladoumègue et Alphonse Halimi)

1 grand terrain de sports collectifs (Jean Jaurès)

1 piste d'athlétisme (Jean Jaurès)

1 salle de musculation et haltérophilie (Jean Jaurès)

3 dojos (Jean Jaurès et Alphonse Halimi)

1 salle de boxe (Bas Chaville)

1 salle de danse de l'ATRIUM de Chaville

6 courts de tennis, dont 3 courts couverts (site sportif Maneyrol)

1 court de tennis rue des petits bois, à côté de l'accueil de loisirs

1 salle polyvalente (Ecole Paul Bert)

2 gymnases des écoles (Anatole France et Ferdinand Buisson)

Un poney club

Des aires de jeux.

Les bois avec la forêt de Fausse Repose et de Meudon

H) Les équipements culturels de la Ville :

L'Atrium avec

Son conservatoire,

Sa bibliothèque

Et sa médiathèque

Les salles des accueils de loisirs

Les salles polyvalentes des écoles

Les salles informatiques, arts plastiques et bibliothèques des écoles

Les salles de classe

La médiathèque municipale

Les salles de l'ATRIUM de Chaville

Les salles de l'Espace Culturel et de Loisirs (bâtiment mis à disposition de l'association MJC de la Vallée)

Les associations.

2) LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE CHAVILLE : LE PEDT

Le PEDT est un document de référence qui exprime la volonté de la Mairie de se positionner en tant qu'acteur à part entière de la sphère éducative. Ses axes de travail visent à créer un environnement propice à la réussite éducative, au bien-être et au bien-vivre ensemble. Les activités des mineurs sur la commune sont proposées et organisées par les services municipaux, associatifs.

Le premier PEDT a été élaboré en 2014 lors de la mise en place des rythmes scolaires. Il a été réalisé en concertation avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves et les services municipaux APAL et Scolaire. Les mêmes partenaires ont été associés lors des PEDT suivants.

Le dernier PEDT, plan mercredi est établi pour 2022-2025.

A) Les objectifs du PEDT :

« Proposer à chaque enfant et chaque jeune scolarisé dans la Ville un parcours d'activités éducatives variées et de qualité, avant et après le temps scolaire, en complémentarité avec les enseignements scolaires.

Contribuer à la réussite de chaque enfant et chaque jeune, en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite afin de l'aider à construire une estime de soi positive et une confiance en ces possibilités, nécessaires à son épanouissement global et au bon déroulement de son parcours scolaire. »

À la suite du bilan du PEDT 2018-2021, les objectifs du nouveau PEDT 2022-2025 sont les suivants :

Poursuivre et développer les actions transversales scolaires, périscolaires et extrascolaire pour une meilleure cohérence et continuité éducative.

Renforcer les liens, les échanges et les coopérations entre les différents partenaires du PEDT (Ecole, Périscolaire, Parents d'élèves, Association).

Communiquer davantage sur le PEDT pour permettre une plus grande appropriation par les acteurs et valoriser les actions portées par le projet.

Continuer à enrichir l'offre éducative en s'appuyant sur les ressources internes et en développant les partenariats.

Elargir et diversifier les thématiques des temps de découverte (ex : dimension éducative du temps du repas, citoyenneté, sensibilisation à la transition écologique, protection de l'environnement, Jeux Olympiques 2024, etc.).

B) Ses objectifs organisationnels, sociaux et pédagogiques :

Donner du sens aux activités proposées aux enfants

Permettre l'apprentissage par la pratique de la vie collective et ses devoirs citoyens

Permettre à l'enfant de découvrir ses domaines de prédilection

Développer son inventivité, sa curiosité, son aptitude à la communication et sa sensibilité

Acquérir la connaissance de son corps et sa maîtrise par différentes activités physiques et sportives

Assurer l'intégration culturelle et sociale de tous.

Dans le PEDT 2022-2025 de nouvelles actions en lien avec l'actualité ou les thématiques actuelles sont demandées :

L'éducation au mieux manger (au travers des saisons, l'origine des produits, visite agricole, atelier culinaire, etc.).

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement (coin nature, biodiversité, le milieu forestier, l'ornithologie, la nature, etc.). Les nouvelles « cours Oasis », les coins nature et les jardins pédagogiques devront servir de point d'ancrage au développement de ces projets.

La sensibilisation aux économies d'énergie.

La sensibilisation au tri des déchets et au recyclage.

Les déplacements maison-école/accueil de loisirs/association-maison (développer le pedibus, le déplacement à pied ou à vélo, etc.).

La sensibilisation aux risques numériques (les usages par les enfants, les téléphones portables, les réseaux sociaux, etc.).

Le développement et l'amélioration de l'inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap.

Le développement ou l'accompagnement des différents dispositifs de soutien scolaire.

3) LES MISSIONS DES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES :

Ce sont des lieux :

A) De socialisation :

Les enfants devront :

- Être acteurs de leurs loisirs.
- Trouver leur place parmi les autres.
- Evoluer dans un univers juste

La communication devra être privilégiée avec et entre les enfants, les parents, les animateurs, les partenaires.

B) De détente :

Les rythmes de chaque enfant, indispensables à son bien-être, seront individualisés, respectés ainsi que leur sécurité.
Ils pourront vivre des moments plaisants plus ou moins encadrés et auront des moments pour « ne rien faire ».

C) De loisirs :

Les enfants devront percevoir les temps péri et extrascolaires comme des espaces de jeux.
Leur mise en place (espace, matériel, règles) doit favoriser leur prise d'initiative et leur participation.

D) D'éducation

Les enfants auront accès au savoir et au savoir-faire de l'équipe.
Les valeurs telles que le respect, la justice, la solidarité, le partage devront être mises en avant.

4) LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique doit répondre aux orientations des PEDT de la Commune précitées. Des actions vers l'environnement, vers le développement durable doivent être davantage privilégiées lors des activités ou des achats. Une sensibilisation aux Jeux Olympiques, aux continents, à la culture et aux traditions aura lieu toute l'année scolaire.

Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe d'animation, qui en est partie prenante. Il fixe les directions à suivre en tenant compte des conditions humaines, matérielles et financières des différents accueils périscolaires et extrascolaires.

L'organisation des journées et les activités proposées doivent permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre structuré et sécurisé.

A cet âge-là, les enfants sont en plein développement (physique, affectif, psychique) et il est important d'être disponible et vigilant à leurs attentes.

Les enfants sont en demande de sécurité ainsi que de découvrir de nouvelles expériences.

Le projet pédagogique doit prendre en compte les besoins des enfants, (liste non exhaustive) tels que :

- Besoin de jouer

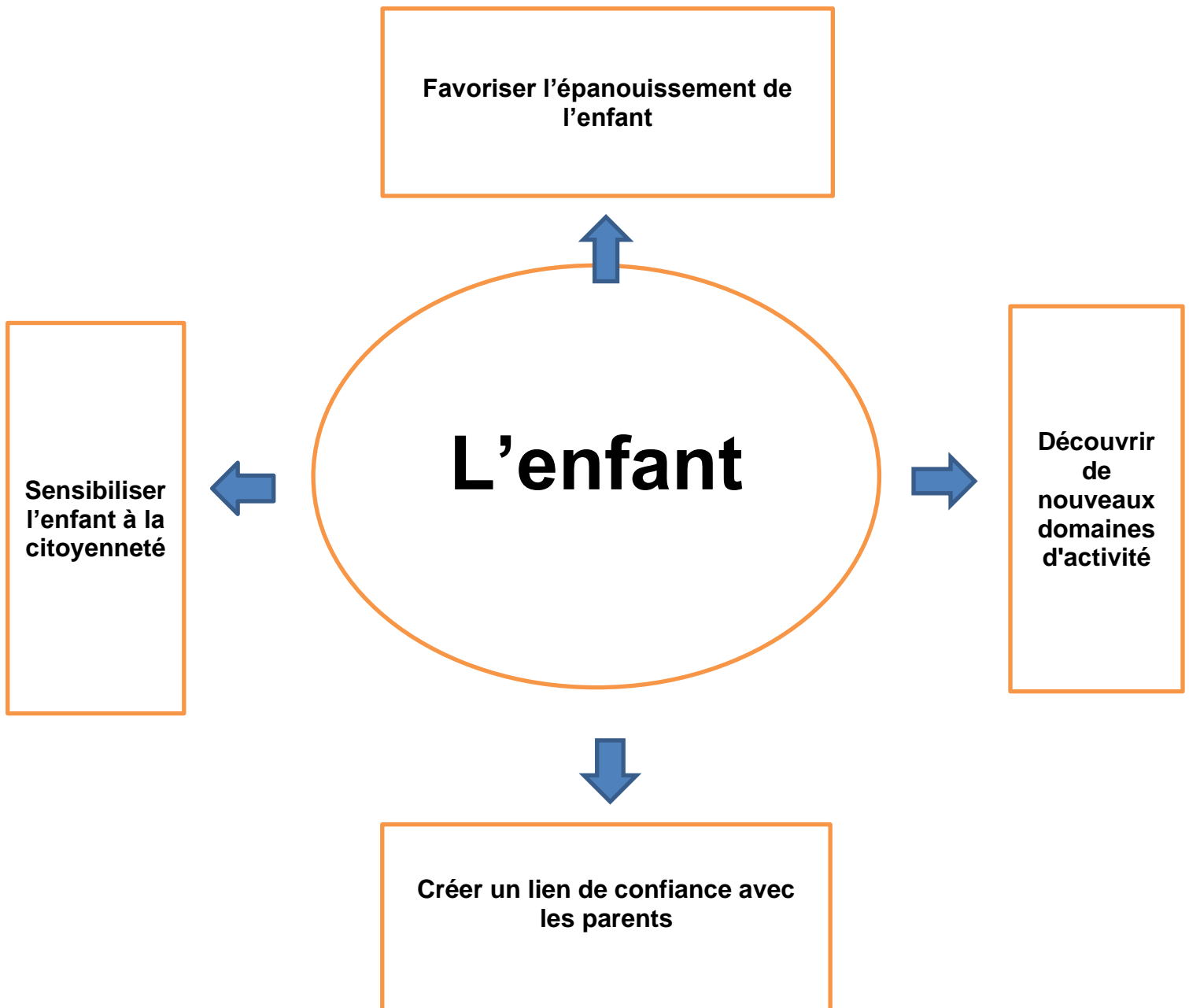
- Besoin de sécurité affective, morale et physique

- Besoin d'être respecté dans son rythme et dans son individualité

- Besoin de communiquer et de s'exprimer

- Besoin d'être valorisé, respecté, écouté.

A) Les objectifs pédagogiques



A) Les objectifs généraux et opérationnels

1 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Objectifs généraux :

- Favoriser son autonomie
- Respecter les autres dans leur différence
- Respecter leurs rythmes de vie
- Développer son intelligence émotionnelle

Objectifs opérationnels :

En le responsabilisant : se servir, s'habiller, ranger, mettre en place le goûter, accrocher ses vêtements, etc...

En favorisant le faire avec, en lui montrant comment faire, en l'accompagnant et ne pas faire à sa place

En créant des affiches sur les règles de vie aux toilettes, dans la cour

En sachant écouter, accueillir leurs émotions et les comprendre

En amenant l'enfant à s'exprimer au sein du groupe lors des forums, dans le choix de ses activités

En développant une image positive par la valorisation

En lui permettant de s'exprimer par des jeux d'expression : théâtre, expression corporelle, exposition

En lui permettant de s'approprier l'espace et d'y évoluer en toute sécurité

En proposant des activités scientifiques, expérimentales

En développant ces compétences physiques via des activités sportives

2 : Découvrir de nouveaux domaines d'activité

Objectifs généraux :

Favoriser les découvertes par le jeu

Développer son imaginaire et sa créativité

Développer sa motricité

Objectifs opérationnels :

En suscitant la curiosité des enfants à travers des activités ludiques dans les coins aménagés

En proposant des activités physiques (parcours de motricité, sport individuel, collectif, de coopération...) et de motricité fine (découpage, couture...)

En permettant à l'enfant de choisir parmi différents types d'activités dans la journée

En développant de nouvelles techniques d'art plastique ; papier mâché, sculpture, dessin, etc.

En développant de nouvelles pratiques liées à la musique, à l'expression corporelle (danse, yoga).

3 : Sensibiliser l'enfant à la citoyenneté

Objectifs généraux :

Respecter les autres dans leur différence

Apprendre à vivre ensemble

Favoriser l'écoute et la communication

Sensibiliser les enfants à l'environnement, au développement durable

Objectifs opérationnels :

En permettant une participation collective et active des enfants à la vie du centre

En respectant les règles et des valeurs communes : politesse, parler à son tour, ne pas courir à l'intérieur, etc.

En partageant et en respectant les jeux de l'accueil

En favorisant les situations de coopération et d'entraide via des jeux, activités

En donnant des outils pour lutter contre la violence verbale et physique via la parole, affiches

En sensibilisant les enfants aux valeurs et aux disciplines des JO, ainsi qu'aux coutumes des différents pays du monde

En étant à l'écoute et dans le respect de l'autre

En apprenant à l'enfant le respect de l'autre dans sa différence (ethnie, origine culturelle, handicap, groupe social)

En lui faisant découvrir son environnement : institutions, commerces...de sa ville et des alentours

En organisant des rencontres régulières avec la Villa Beausoleil pour réaliser des activités communes entre les enfants et des personnes âgées

En les sensibilisant au tri sélectif : plastique, carton, alimentaire, verre.

En privilégiant les activités avec des objets recyclables, rouleaux de papier, bouteilles, etc.

En laissant les enfants investir leur cour OASIS par des plantations, boules pour oiseaux, etc.

En sortant les enfants de leur environnement habituel.

En travaillant avec Eric Laurent (coordinateur enfance des actions d'éducation à l'environnement) sur le jardin pédagogique.

En organisant des sorties culturelles (musée, théâtre...) dans le respect du plan Vigipirate.

En invitant des professionnels (commerçants, sportifs, police municipale, médecins...) ou en allant sur leur lieu de travail

4 : Créer un lien de confiance avec les parents

Objectifs généraux :

Permettre d'échanger, d'instaurer un climat de confiance

Favoriser les temps d'accueil

Développer l'information en direction des familles

Associer les familles aux diverses manifestations en respectant le plan Vigipirate

Objectifs opérationnels :

En permettant aux parents d'être présents lors de manifestations du centre dès que ce sera possible

En adaptant les horaires en fonction du rythme des enfants et des parents qui travaillent

En proposant un accueil individualisé des familles : écoute, transmission d'informations

En étant disponible et accueillant en toute circonstance

En variant les possibilités de communication : panneau d'affichage, site internet (association de parents), portail famille

En mettant à disposition des parents le projet pédagogique, les plannings, les menus

En proposant aux familles la possibilité de se rencontrer en dehors des différents temps d'accueil

En informant les familles sur les événements proposés par la commune : brocante, les journées du patrimoine

5) INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACCUEILS

A) Les modalités d'accès aux accueils :

Pour les différents temps (accueils du matin et du soir, restauration scolaire, mercredis ou pendant les vacances), les parents doivent avoir effectué une inscription soit auprès du service AFC (Accueil Familles Citoyenneté) de la Mairie soit par internet via le portail famille.

Le dossier administratif doit être à jour et la fiche sanitaire remplie.

B) Les enfants accueillis et les organisations :

Ils sont domiciliés ou scolarisés à Chaville. Ils ont entre 3 et 6 ans.

Un protocole est prévu pour les enfants ayant un trouble de la santé ou en situation de handicap.

Pour l'accueil d'un enfant avec des troubles de la santé :

Un PAI sera mis en place. Il concerne les enfants atteints :

De pathologie chronique (asthme, par exemple),

D'allergies,

D'intolérance alimentaire.

Les PAI sont signés entre les parents, la maitresse et/ou la directrice, le médecin ou l'infirmière scolaire et un représentant de la Commune. Le protocole définit les adaptations à apporter à la vie de l'enfant, l'ordonnance, les médicaments : les moments et les quantités pour leur administration.

Un panier repas, en cas d'allergie alimentaire, sera préparé par la famille.

Les PAI sont à disposition des personnels encadrants.

Pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap :

La Ville a signé la charte handicap. Elle s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap. Les familles doivent prendre contact avec le CCAS. Elles seront reçues par la référente handicap, le référent de l'école afin de remplir un livret d'accueil. Il permet de fixer les conditions de l'accueil, les besoins de l'enfant.

Une fois sur l'accueil, un référent extérieur ou parmi l'équipe pourra être désigné.

Comme pour l'accueil de tous les enfants, l'attention sera portée sur :

Le respect de son rythme,
La connaissance de ces capacités,
Le respect de sa personne et sa dignité,
La prise en compte de ses besoins spécifiques,
La garantie de sa sécurité physique et affective,
L'aide favorisant son autonomie,
Son intégration dans le groupe et aux activités,
Etc.

Des aménagements peuvent être mis en place (accueil en demi-journée par exemple).

C) Les différents temps d'accueil :

L'habilitation du centre permet d'accueillir 72 enfants de moins de 6 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

1) Les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant une semaine scolaire.

a) Organisation des classes et effectifs :

L'école est constituée de 4 classes maternelles.

Une classe de PS (petite section) avec 24 enfants

Une classe de PS et GS (grande section) avec 24 enfants dont 5 PS et 18 GS.

Ces 2 classes ont fusionné sur les temps scolaires. Elles constituent un groupe classe.

Une classe de MS (moyenne section) avec 27 enfants

Une classe de MS/GS avec 24 enfants dont 10 MS et 14 GS

b) Les horaires

Accueil du matin : 7h45-8h10

Restauration scolaire : 11h20-13h20

Accueil du soir : 16h15-18h30

c) Le public :

Les enfants sont scolarisés à l'école des Jacinthes.

d) Les effectifs (en fonction des jours)

A l'accueil du matin : 10/15 enfants

A la restauration scolaire : 80/90 enfants

Au premier service : Les petites sections : soit 25/28 enfants

Au second service : Les moyennes et grandes sections soit entre 50 et 60 enfants

A l'accueil du soir : entre 40 et 60 enfants.

e) La journée type

Accueil matin		
7h45-8h10	<p>Les enfants sont accueillis par les animatrices. Les enfants passent se laver les mains et peuvent aller jouer calmement.</p> <p>Les animatrices auront demandé aux parents si leur enfant reste sur les temps de la restauration et/ou de l'accueil du soir, ainsi que toutes informations à transmettre à l'enseignante.</p> <p>Elles accompagnent les enfants dans leur classe respective et communiquent les informations recueillies.</p>	
Restauration scolaire		
	<u>Classes des PS</u>	<u>Classes des MS et GS</u>
11H20	Les animatrices accompagnent les enfants dans leurs classes respectives et font l'appel des enfants.	
11h25-12H15/30	Les animatrices et les Atsem accompagnent les enfants aux toilettes. Puis, ils vont dans le réfectoire. Les PS auront un bavoir.	Après être passés aux toilettes, les enfants joueront dans la cour de récréation ou dans le hall, avec les animatrices.
12h30-13h10	Les animatrices et les ATSEM accompagnent leurs enfants aux toilettes et s'occupent de leur coucher. L'animatrice surveille la sieste puis l'ATSEM, ou une enseignante, prend le relais à 13h20	Après être passés aux toilettes, les enfants vont dans le réfectoire pour déjeuner. Ils sont encadrés par des animatrices et des ATSEM.
13h10		<p>A la fin du repas, les animatrices des MS accompagnent les enfants dans le dortoir avec l'ATSEM et pour les GS les enfants sont accompagnés dans leur classe.</p> <p>A la fin du repas, les animatrices des MS accompagnent les enfants dans le dortoir avec l'ATSEM; les GS sont accompagnés dans leur classe par les animatrices.</p>
<p>En cas de PAI alimentaire, les parents apportent un panier repas.</p> <p>Un adulte se chargera de réchauffer le plat au four à micro-onde.</p>		

Accueil du soir	
16H15	Les animatrices préparent le goûter avant la prise en charge des enfants
16h25-17h	Les animatrices font l'appel et accompagnent les enfants aux toilettes et vont dans le réfectoire pour le goûter.
17H-18h30	Après le goûter les enfants jouent dans la cour, ou dans le hall Les parents viennent les chercher. L'animatrice au portail fera des transmissions concernant la journée de l'enfant aux parents.

2) Les mercredis

a) Organisation

Nous avons constitué deux groupes pour les temps d'activité et de sieste : d'un côté les petites sections et de l'autre les moyennes et grandes sections. Tous les enfants se retrouvent sur les temps de récréation, de repas.

En fonction de l'évolution des enfants, les petites sections pourraient à partir de Mars, participer à des activités avec des plus grands.

Le groupe des petits

L'effectif est de 24 enfants (11 filles et 13 garçons)

Il existe des écarts dans leurs comportements que ce soit au niveau du développement physique, du langage, de l'autonomie.

Le groupe des moyens/grands

L'effectif des moyens est de 23 enfants (11 filles et 12 garçons), celui des grands est de 21 enfants (11 filles et 10 garçons)

La majorité des enfants connaissent déjà l'accueil de loisirs, ainsi que l'organisation. La sieste est maintenue pour les moyens, les grands qui le demandent peuvent aussi aller dans le dortoir après le repas.

Au vu des grandes sections de cette année, il a été décidé de les laisser jouer dans la cour après le repas et faire des jeux calmes après.

Les parents sont demandeurs d'informations sur la journée de leurs enfants. L'objectif sera de pouvoir se rendre disponible dans la mesure du possible pour répondre à leurs questionnements. Sur le panneau d'affichage seront notés les ateliers proposés ainsi que la thématique retenue.

b) Les horaires

Le centre ouvre de 7h45 à 18h30 avec une entrée de 7h45 à 9h et une sortie de 17h à 18h30.

Les enfants sont accueillis toute la journée.

Exceptionnellement, une arrivée plus tard ou une sortie plus tôt est possible sur justificatif d'un rendez-vous médical.

c) Le public

Les enfants sont scolarisés en maternelle à l'école des Jacinthes ou dans une autre école publique ou privée de la Ville.

Ce qui a impliqué « une adaptation supplémentaire » pour eux avec des personnes, des locaux, des règles et organisations différents.

d) Les effectifs

Les mercredis le nombre d'enfants accueillis peut-être de 72 enfants.

e) La journée type

	Petits	Moyens	Grands
7h45-9h	Accueil des enfants et des parents En fonction de la météo et de leur envie, les enfants peuvent aller dans la cour ou sur des coins aménagés dans le hall		
9h-9h30	Appel des enfants par groupe d'âge Jeux dans la cour ou dans le hall		
9h30-10h	Forum dans la salle des petits Présentation des ateliers Activité et rangement	Forum dans la salle des moyens/grands	
10h15		Présentation des ateliers	
10h30-11h15		Activité et rangement	
11h30-12h30	Déjeuner		
12h30-13h15	Sieste	Sieste	Jeux dans la cour
13h45		Levée des enfants réveillés	Jeux calme dans la salle

14h00	Levée des enfants réveillés	Jeux calme dans la salle
14h30-15h	Jeux calme dans la salle	Cour de récréation ou hall
15h-16h15	Forum sur la thématique Activité et rangement	Forum sur la thématique Activité et rangement
16h30-17h	Goûter	
17h-18h30	Départ des enfants et accueil des parents Jeux dans la cour, salles, hall	

Les enfants devront passer régulièrement aux toilettes : à leur arrivée, avant et après chaque activité, déjeuner et goûter.

Cette journée type pourra être modifiée en cours d'année en fonction des besoins des enfants.

3) Les vacances scolaires :

a) L'organisation générale

Au vu des effectifs, les huit centres de loisirs de la Ville ne sont pas ouverts en même temps. Un planning d'ouverture a été arrêté pour l'année scolaire et peut être modifié pour des questions organisationnelles.

Ouverture des accueils collectifs pour mineurs en 2023-2024

Vacances automne	Accueils Ouverts	2 semaines de vacances	
23/10 au 3/11		23/10 au 27/10	30/10 au 3/11
	Anatole France		
	Iris		
	Jacinthes		
	Myosotis		Fermé

Vacances Noël	Accueils Ouverts	1 semaine de vacances	
26/12 au 29/12		26/12 au 29/12	Fermé
	Paul Bert		
	Pâquerettes		
	Myosotis		

Vacances hiver	Accueils Ouverts	2 semaines de vacances	
12/02 au 23/02		12/02 au 16/02	19/02 au 23/02
	Anatole		
	France		
	Iris		
	Jacinthes		
	Myosotis		Fermé

Vacances printemps	Accueils Ouverts	2 semaines de vacances	
8/04 au 19/04		8/04 au 12/04	15/04 au 19/04
	Paul Bert		
	Pâquerettes		
	Muguet		

**Attente confirmation dates Jeux
Olympiques**

Vacances juillet	Accueils Ouverts	3 semaines de vacances		
8/7 au 26/7		8/07 au 12/07	15/7 au 19/7	22/7 au 26/7

Vacances août	Accueils Ouverts	3 semaines de vacances				
29/7 au 30/8		29/7 au 2/8	5/8 au 9/8	12/8 au 16/8	19/8 au 23/08	26/8 au 30/08
			Fermé			

Contrairement aux inscriptions des mercredis qui se font sur l'année scolaire, celles des vacances se font à chaque période.

Des vacataires peuvent compléter les équipes constituées des titulaires et contractuels.

Les équipes encadrantes peuvent venir d'autres structures.

b) Les horaires :

La journée est de 7h45 à 18h30. Comme pour les mercredis, une entrée de 7h45 à 9h et une sortie de 17h à 18h30.

c) Le public

Les enfants peuvent venir de toutes les écoles, même non scolarisés à Chaville (par exemple, lors d'une garde alternée).

d) La journée type :

Elle sera celle des mercredis. Elle pourra être modifiée en fonction des enfants accueillis.

e) Les activités

Une thématique sera proposée. Les animateurs devront proposer des activités variées dans les différents domaines : manuel, artistique, environnemental, sportif.

6) LES ACTIVITES

A) Les besoins

Les animateurs proposent des activités adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants. Petit rappel sur les besoins des enfants selon le site « je suis animateur » :

ATTRIBUTS	Imaginaire : identification, affectivité : histoires invraisemblables, élucubrations
	Dynamisme : besoin physique énorme, en mouvement perpétuel
	Découverte du monde : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace et de temps, éveil intellectuel
	Découverte de soi et de soi avec les autres : début de la socialisation, début difficile, égocentrisme
	Apprentissage des codes et règles du monde collectif
	Découverte de son corps, des deux sexes , de leurs différences, peu pudique
	Plaisir immédiat : incapacité à se projeter dans un monde futur, non visualisation de projets

	Besoins et intérêts	Attitudes de l'animateur	Activités possible
AFFECTIFS	Rupture avec la famille difficile	Sécuriser, présence constante, vigilance, ne pas se prendre pour le papa ou la maman	Contact physique : besoin de câlins, de tendresse, de caresses, de bisous
	Besoin de relations privilégiées, rassurantes	Valorisation	Le doudou, objet symbolique (à ne pas perdre surtout, avoir un nounours de rechange au cas où)
	Cadre clair et net	Création d'un climat de sécurité affective, de confiance	
	Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs	Adulte = modèle, référent, un repère stable	
	Besoin d'habitudes	Organisation « rigide »	
	Sentiments : colère, jalousie, soucis, cafard, angoisse	Ne pas accepter le chantage, les caprices, donner à chacun sa dose d'affection en fonction de son individualité, de sa différence	

INTELLECTUELS

	Besoins et intérêts	Attitudes de l'animateur	Activités possible
	Acquisition du langage	Ne pas lui parler « bête », ce n'est pas cela qui va lui permettre d'apprendre avec finesse sa langue	Ritualiser les journées, les activités : régularité, répétition Expérimenter, inventer, créer
	Ne sait pas lire	Lui donner de vraies réponses, ne pas mentir ou inventer	Patouillage, barbouillage, gribouillage
	Découverte du monde, les «pourquoi»	Un enfant qui pose une question est capable d'entendre la réponse (Dolto)	Privilégier le laisser-faire, le laisser jouer, ateliers tournants, livres
	Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets	Aide et apprentissage, stimulation, encouragement	Papiers déchirés, modelage, peinture avec les doigts, les pieds, cailloux, cubes, cartons, etc.
	Construire et détruire	Ne pas faire à sa place, faire avec	Jouer avec les matières
	Plaisir immédiat	Respect et valorisation des réalisations	Découverte avec les travaux manuels
	À 4 ans, compte jusqu'à 5	Coins adaptés	Jeux autour des 5 sens
	À 5 ans compte jusqu'à 20		

	Besoins et intérêts	Attitudes de l'animateur	Activités possible
SOCIAUX	Égocentrisme : « moi je », en voie de socialisation (école)	Protéger « la bulle personnelle de l'enfant », sa propriété sa voiture, son jouet, etc.	Pas d'esprit collectif, peu d'esprit de compétition
	Besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes	Ne pas imposer le partage, éventuellement le suggérer	Besoin d'un coin personnel, aménagé
	Grand sens de la propriété		Coin de chacun personnalisé, réservé à soi (le coin lit) : cartes, photos des parents, trésor
	Premiers contacts avec la vie de groupe		Agir seul, jouer seul
	Dépendance vis à vis des autres, de l'adulte surtout		Aménager des « coins jeux » : poupées lecture, voiture, marchande, marionnettes, dessins
	Peu de différences entre filles et garçons		

	Besoins et intérêts	Attitudes de l'animateur	Activités possibles
PHYSIQUES	Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps	Donner des limites physiques, l'enfant ne ressent pas la fatigue, le besoin de dormir, mais sait l'exprimer...	Expériences motrices : courir, sauter, nager, grimper, danser, etc.
	Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements	Patience, nombreuses répétitions, surveillance, vigilance	Expériences sensorielles, éveil des sens : éducation au goût, au toucher, à l'ouïe, à la vue
	Non dissociation buste-jambe, gauche-droite	Discrétion vis-à-vis du groupe dans certaines situations (pipi au lit, etc.)	Équilibrer les types d'activités sur le séjour et la journée. Repos après le repas, sieste ou activités tranquilles
	Vivre et se reposer à son rythme, dormir	Peu pudique : faire attention !	Changer souvent d'activité (20 minutes)
	Vite fatigué		Sous forme de jeu
	Grande importance de la vie quotidienne		Manipulation d'outils et de matériaux divers transformables (terre, sable, boue, carton, bois, etc.)
	Découverte de leur corps et notamment de leur sexe, de l'existence des deux sexes		
	Masturbation		
	Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens		

PSYCHOLOGIQUES

	Besoins et intérêts	Attitudes de l'animateur	Activités possibles
	Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand	Encouragement, confiance, sécurisation, rôle d'aide et non de « maternage » : accompagner l'enfant dans ses activités tout en le laissant faire	Se servir seul, se laver seul, s'habiller seul, etc. même si l'adulte est toujours présent
	Imiter pour se construire	Il vérifie, explique, encourage	Séjour à thème, mascotte, tout doit être imaginaire : des petits pois au savon, du dortoir au poney, etc.
	Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires	L'autonomie s'apprend, elle ne s'acquiert pas toute seule	Transformer le quotidien, le rendre ludique et magique
	L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction	Installation de locaux permettant à l'enfant de se débrouiller tout seul	Contes, histoires tous les soirs au coucher. Se déguiser, jouer à faire semblant
	Besoin de jouer seul à certains moments	Entrer dans les jeux sans effraction	Activités de création individuelle
		Respecter et valoriser le jeu de l'enfant même s'il vous paraît futile et insignifiant (Ne pas dire à un enfant « vient on va jouer », car il joue déjà, même et surtout s'il est en train de parler à un caillou !)	
		Prendre au sérieux ses histoires, les écouter. Elles sont très sérieuses	
		L'enfant de 6 ans ne se considère pas comme un bébé	

B) Les activités du matin et de l'après-midi les mercredis

Un planning d'activités est réalisé entre chaque période de vacances. Il est affiché sur le panneau de la Ville afin que les parents puissent en prendre connaissance et en parler avec leur enfant.

Les activités proposées permettront aux enfants de découvrir de nouveaux horizons. Elles seront dans les domaines d'activités suivants : manuel, scientifique, sportif, environnemental et culturel et artistique. Un équilibre entre les différentes activités proposées permettra aux enfants de s'inscrire dans des domaines qu'ils apprécient et en découvrir d'autres.

Les animateurs devront préparer en amont le matériel nécessaire avant chaque activité.

Le matériel et la salle devront être rangés après l'activité.

a) Les temps d'activités du matin :

Les enfants s'inscrivent à un atelier qu'ils suivront sur le cycle (entre les vacances scolaires).

Les animateurs doivent remplir la fiche atelier (annexe).

Exemples d'ateliers pour cette année : la couture, le yoga, les formes et les couleurs, le cirque, la forêt et ses trésors, l'environnement, la création d'un abécédaire, je touche à tout, théâtre, des parcours, le tri etc.

Les activités des ateliers devront avoir un lien entre elles.

b) Les temps d'activités de l'après-midi

Les thématiques sont définies avec l'équipe et sont en lien avec les orientations de la commune. Les enfants choisiront une activité dans les domaines de l'art, de l'environnement, du manuel, du sport ou des sciences. L'accent cette année est mis sur les JO. Entre chaque période, les activités seront en lien avec un continent. Elles toucheront le côté sportif mais aussi culturel, traditionnel des pays

Les thématiques arrêtées pour l'année 2021/2022 :

De Septembre à Octobre : « sensibilisation aux JO ».

De Novembre à Décembre : « L'Europe » :

De Janvier à Février : « L'Afrique » :

De Mars à Avril : « l'Amérique »

De Mai à Juin : « l'Asie et l'Océanie » : activités comment donner une seconde vie aux objets, matériels ; l'environnement et le tri en vue d'organiser une porte ouverte pour les parents.

D'autres temps fort sont prévus :

Semaine du TOP qui aura lieu du 26 Février au 3 Mars. Mercredi 28, une grande journée avec tous les accueils de loisirs est prévue

Dates des rencontres avec la Villa Beausoleil : 18 octobre, 13 décembre, 7 février, 3 avril et le 29 ou 4 juin

Semaine « colore ta ville » aura lieu du 22 au 29 Mai

Courses des JO sur la ville

Pendant les temps informels

Ces temps représentent les $\frac{3}{4}$ de la journée de l'enfant. Ils concernent les accueils, la restauration, les temps calme, les temps de cour.

Les animateurs devront être présents, à l'écoute des enfants, être disponibles. Les enfants pourront investir les coins aménagés (voitures, dinette, bibliothèque...), jouer librement, en respectant les consignes de sécurité.

Les animateurs pourront aussi proposer des jeux ou des activités ponctuelles d'eux même ou à la demande des enfants (activités manuelles, petits jeux, lecture...).

Les parents pourront connaître les informations concernant les activités prévues sur le panneau d'affichage ainsi qu'en discutant avec l'équipe d'animation les matins et soirs.

7) ROLES ET MISSIONS DES ENCADRANTS

A) L'équipe de direction

Elle est l'interlocutrice entre la commune et l'équipe d'animation.

Elle prépare les conditions des accueils des enfants sur les différents temps

Elle élabore le projet pédagogique à partir du cadre donné par le PEDT.

Elle est capable d'expliquer le projet à son équipe, aux parents, aux partenaires, à ses collègues.

Elle y implique dans la mesure du possible, tous les acteurs qui interviendront : ses collègues, les partenaires, les enfants

Elle prévoit, anime les réunions de préparation et de sensibilisation

Elle connaît différentes techniques d'animation en fonction des réunions

Elle sait animer les différents temps de la journée

Elle peut remplacer les animateurs en cas d'absence

Elle est responsable de la mise en place du projet pédagogique

Elle assure le suivi budgétaire

Elle forme son équipe

Elle sait reconnaître les compétences de son équipe

Elle sensibilise son équipe sur des thématiques ; connaissance de l'enfant, ses besoins, les organisations institutionnelles

Elle permet à l'équipe d'évoluer

Elle sait évaluer les stagiaires. Elle sait gérer les conflits et les tensions à l'intérieur d'un groupe

Elle est à l'écoute des équipes et des enfants

Elle veille à la sécurité de tous

Elle est régulièrement en contact avec les parents

Elle évalue son équipe et les projets

B) L'équipe d'animation

Ils mettent en place le projet pédagogique et respectant les objectifs, les organisations.

Ils encadrent et animent la journée des enfants pendant les différents temps

Ils connaissent et respectent les règles de vie

Ils connaissent leur capacité et leur limite et savent en tenir compte

Ils assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants dont ils ont la charge

Ils sont à l'écoute des enfants, savent reconnaître leurs besoins

Ils participent aux différents temps de la journée

Ils connaissent la réglementation des accueils de loisirs

Ils sont un cadre de référence pour les enfants

Ils participent de manière active aux réunions

Ils sont en contact avec les parents

Ils montrent l'exemple aux enfants

Ils sont disponibles pour les enfants et les parents

Ils savent mettre en place des projets d'activité adaptés aux âges et besoins des enfants.

C) Les ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Elles sont présentes avec l'équipe d'animation sur le temps de la restauration scolaire.

Elles secondent les animatrices pendant les passages aux toilettes du midi

Elles aident les enfants pendant la restauration scolaire à servir, à couper

Elles sont présentes lors du coucher des enfants

Elles assurent la sécurité des enfants

Elles ont la charge du nettoyage des locaux, des jeux de l'accueil

8) LES MOYENS :

A) Humains

a) L'équipe d'encadrement :

Direction :

Olivia Lopez, titulaire de la FPT (fonction publique territoriale) Animateur catégorie B

Directrice Adjointe :

Elodie Flaux, stagiaire de la FPT Adjoint d'animation principal de 2nd classe Catégorie C

b) L'équipe d'animation :

Marlène Chiocchi, titulaire de la FPT Adjoint d'animation Catégorie C

Charlie Bellardant, stagiaire BAFA

Raquel Correia Pinho, stagiaire BAFA

Fatiha Hadjersi, BAFA

Yallisa Borel, stagiaire BAFA

Fabienne Forlini, stagiaire BAFA

Des animateurs extérieurs spécialisés peuvent être présents pour une activité (yoga, théâtre, environnement...) les matins.

c) Les ATSEM sont présentes les midis

Aurélie Guyot

Laurine Korn

Céline Rider

d) Présences sur les différents temps :

Equipe d'animation	Semaine			
	Matin	Midi	Soir	Mercredi
Olivia Lopez		x	x	x
Elodie Flaux		x	x	x
Marlène Chiocchi		x	x	x
Charlie Bellardant	x		x	x
Raquel Correia Pinto		x	x	x
Fatiha Hadjersi	x	x	x	x
Fabienne Forlini				x
Yallisa Borel				x
Atsem :				
Aurélié Guyot		x		
Laurine Korn		x		
Céline Rider		x		

B) Les locaux

Certaines parties sont partagées avec l'école. Une charte a été signée entre la Commune, l'Education Nationale (annexe). Les partenaires s'engagent à respecter et faire respecter les règles de vie habituelle (déplacements, politesse, respect du matériel et des personnes...)

Les enfants peuvent profiter de la cour OASIS et d'une structure extérieure dans la cour.

Les locaux sont aux normes pour l'accueil de personnes de situation de handicap.

L'accueil de loisirs a, à sa disposition :

- Une salle plurivalente, salle des petits
- Une salle commune avec l'école, salle des moyens/grands
- Un hall,
- Un réfectoire,
- Des sanitaires,
- Deux dortoirs
- Une réserve
- Une cour avec un préau

C) Le matériel :

Dans les salles :

Des tables, des chaises, des tapis, des bibliothèques, des meubles avec des casiers etc.

Tableau

Du matériel pédagogique : feuilles, feutres, crayons, peinture, argile, de la récupération etc.

Pour les coins aménagés

Des livres

Jeux d'imitation : établi, dinettes, poupées

Voitures, trains,

Jeux de construction : bûchettes en bois, lego

Jeux de société, puzzles

Des jeux de constructions

Réserve :

Matériels sportifs : plots, jalons, cerceaux...

Jeux « volumineux » ou spécifiques

Récupération : rouleaux de tissu, cartons, plastique, boites etc.

D) Le budget

Nous n'avons pas encore notre budget de l'année. Pour l'année 2022 il se répartissait ainsi mais à la suite de la conjoncture économique, il a été amputé d'une partie.

Alimentaire	140 €
Petits équipements	2 000 €
Pharmacie	185 €
Sorties périscolaire	968 €
Sorties extrascolaire	3 000 €
Cars	5 600 €

ANNEXES

Fiche préparation pour Atelier

Nom de l'animateur

Accueil

Date

Nom de l'atelier, titre :

Objectifs :

-

-

-

Activités proposées :

-

-

-

-

-

Il doit exister un lien « évident » entre le titre/les objectifs et les activités

Fiche atelier finalisée

Nom de l'animateur

Accueil

Date

Reporter :

Le titre :

Les objectifs

-

-

-

Les activités proposées :

-

-

-

-

-

Présentation :

Pourquoi ce choix d'atelier

Lien entre les différentes activités :

Activité n° :

Nom :

Description de l'activité : de la sensibilisation au rangement, durée, matériel...).

A quel(s) objectif(s) elle répond ?

Comment/pourquoi elle y répond ?

Profil de poste pour les animateurs

Mairie de Chaville

**Service Accueils Périscolaires et
Accueils de Loisirs (APAL)**

Animateur

Périscolaire et Accueils de loisirs

Actualisation

2016

Cadre d'emploi

- Catégorie C
- Adjoint d'animation.

Direction et Service

- Accueils Périscolaires et Accueils de Loisirs (APAL).

Liens hiérarchiques

- Directeur du Service APAL.
- Responsables pédagogiques et administratifs et leurs adjoints.

Liens fonctionnels

- Agents du service APAL
- Personnel ELIOR. ATSEM
- Directeurs et professeurs des écoles des écoles maternelles et élémentaires

Présentation de l'équipe

- Directeur du Service APAL.
- Responsables pédagogiques et administratifs et leurs adjoints.
- Animateurs structures

Conditions de l'emploi :

- Accueil Périscolaire et/ ou Accueil de Loisirs
- Horaires de travail : Cf emploi du temps.

Missions permanentes du poste

- Elaborer des projets d'activités en adéquation avec le projet pédagogique de la structure et le projet éducatif de la Ville.
- Être force de proposition dans les réunions pédagogiques.
- Animer des activités dans les domaines artistiques, culturels, sportifs ainsi que des ateliers d'éveil à la citoyenneté.
- Faire appliquer et respecter la charte de restauration scolaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Être à l'écoute des enfants et se rendre disponible pour eux.
- Être à l'écoute et favoriser des relations de confiance avec les parents dans un respect réciproque.
- Entretien de bonnes relations professionnelles avec les différents partenaires (élus, écoles, prestataires).
- Favoriser une ambiance de travail positive.
- Collaborer afin de faciliter le travail en équipe.
- Respecter les consignes données par la hiérarchie.
- Respecter la réglementation en vigueur de la Direction Départementale de la cohésion sociale

Missions ponctuelles du poste

- Participer à des manifestations organisées par la municipalité (fêtes de la Ville, Festival du jeu, journées prévention routière etc...)
- Assister à des réunions avec les parents, les élus, les partenaires.

Diplômes et/ou Compétences et Qualités souhaitées

- BAFA
- BAFD
- BPJEPS
- Expérience professionnelle souhaitée.
- Qualités relationnelles et pédagogiques.
- Sens de l'organisation et de la rigueur.
- Ponctualité indispensable.
- Sens du service public.

Profil de poste pour les référents/directeurs

Mairie de Chaville

Service accueil périscolaire et loisirs

Référents

Accueils périscolaires

Actualisation

Mars 2017

1/1

Cadre d'emploi

-Catégorie C ou B

Liens hiérarchiques

-Directeur du service

Liens fonctionnels

-Responsable administrative

-Directeurs d'écoles

-Services municipaux

Conditions de l'emploi :

-Horaires de travail : 36h30

Missions permanentes du poste

Garantir la sécurité des enfants sur tous les temps périscolaires

- S'assure du respect et de l'application du règlement intérieur régissant les temps périscolaires

- S'assure que l'appel des enfants est effectué et que la fiche de présence est tenue à jour

- Participe aux réunions PAI / PPS et identifie les enfants nécessitant une attention particulière

- Préviens les parents en cas d'urgence, et appelle les secours

-Supervise l'équipe d'animation pendant les temps périscolaires du matin du midi du soir

- Valide sous le contrôle de la direction le congé des agents dans souci de continuité du service public

- Informe le service en cas d'absence des animateurs ou des intervenants

- Provoque et anime des réunions pédagogiques pour organiser l'accueil périscolaire

- Accueille, informe et forme les nouveaux animateurs, intervenants ou prestataires

- Informe son équipe des PAI et PPS et affiche les informations utiles et réglementaires

-Chargé de mettre en place l'organisation des temps périscolaires en accord avec le directeur de l'école.

- Attribue les groupes classes et les lieux d'intervention aux différents animateurs

- Organise les rotations des groupes pendant la restauration scolaire

- Palie à l'absence éventuelle d'animateurs en réorganisant l'accueil périscolaire

- Organise le service minimum en cas de grève de l'éducation nationale

-Informe la Direction Enfance de la gestion de l'équipe qu'il encadre

- Informe le directeur de service de l'évaluation qu'il fait des agents

- S'assure de la continuité du service lors de la pose des congés de l'équipe périscolaire

- Remplit et transmet les listings des présences des animateurs au service pour rémunération

-Garantit la remontée d'informations vers la Mairie de Chaville

- Renseigne et transmet les fiches incidents liées aux prestations (restauration, transport, autres).
- Garantit la bonne tenue et la transmission des fiches d'appel pour facturation aux familles
- Informe sa hiérarchie de tous les incidents survenus pendant l'accueil des enfants
- Gère avec rigueur le Budget de fonctionnement de la structure dont il a la charge qui lui est proposé
- Propose des projets d'animation ponctuels et pour l'année

Compétences et qualités requises :

- BPJEPS ou titulaire de catégorie B
- Sens de l'organisation et de la rigueur
- Sens du service public
- Qualités relationnelles et discrétion

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

PLAN MERCREDI

2022 - 2025



Collectivité territoriale : Mairie de Chaville

Nom du correspondant : Stéphane IDOINE
Fonction : Directeur Général Adjoint
Adresse : 1456 av. Roger Salengro 92370 Chaville
Téléphone : 01 41 15 99 51
Adresse électronique : s.idoine@ville-chaville.fr

Sommaire

Préambule	page 2
I/ Périmètre et public du PEDT	page 3
II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale	page 4
III/ Bilan des rythmes scolaires de septembre 2014 à juillet 2021	page 4
IV/ Bilan du PEDT 2018-2021	page 6
V/ Calendrier de l'élaboration du PEDT 2022-2025	page 7
VI/ Concertation & communication	page 7
VII/ Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT	page 8
VIII/ Les enjeux du PEDT 2022-2025	page 9
IX/ L'accueil des différents publics sur les temps scolaires et périscolaires	page 11
X/ Le PLAN MERCREDI 2022-2025	page 15
XI/ Actions éducatives municipales sur le temps scolaire	page 17
XII/ Actions éducatives sur le temps des vacances scolaires	page 21

Préambule

La ville de Chaville adopte un projet éducatif de territoire (PEDT) pour encadrer et structurer les diverses activités municipales d'accueil des enfants et de la jeunesse. Il exprime une politique éducative volontariste de la municipalité qui entend faire de la commune un acteur à part entière de la sphère éducative.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives, dans un souci de cohérence et de continuité.

Le PEDT de la ville de Chaville est issu d'un constat triple et général :

L'Education nationale détient la responsabilité et un rôle premier d'instruction des apprentissages fondamentaux mais ne peut assurer seule la totalité de la mission éducative de l'enfant et du jeune ; c'est une mission et une responsabilité partagée entre les familles, l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, et parfois des acteurs privés.

La demande forte des familles est de pouvoir proposer un important panel d'activités pendant les temps « périscolaires » et « extrascolaires » aux enfants et aux jeunes.

La commune a donc la possibilité et la mission de mettre à profit ces temps durant lesquels elle a la charge des enfants et adolescents pour tenir un rôle éducatif complémentaire à celui de l'Education nationale.

En ce sens, le PEDT représente un véritable enjeu de société à l'échelle communale et participe directement à l'amélioration du service rendu aux Chavillois.

Le PEDT de la ville de Chaville doit donc permettre de comprendre et formaliser le parcours de l'enfant et du jeune au sein de son organisation scolaire, périscolaire, extrascolaire et associative dans le respect des principes de laïcité et d'égalité d'accès et de traitement des enfants et des jeunes.

L'ambition du PEdT est donc de :

- Proposer à chaque enfant et chaque jeune scolarisé dans la ville un parcours d'activités éducatives variées et de qualité, avant et après le temps scolaire, en complémentarité avec les enseignements scolaires.
- Contribuer à la réussite de chaque enfant et chaque jeune, en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite, afin de l'aider à construire une

estime de soi positive et une confiance en ses possibilités, nécessaires à son épanouissement global et au bon déroulement de son parcours scolaire.

I/ Périmètre et public du PEDT de la ville de Chaville

Nombre d'établissements d'enseignements scolaires concernés

- 3 écoles élémentaires publiques et 5 écoles maternelles publiques
- 1 collège public, 1 collège et 1 lycée, privés sous contrat
- 1 établissement privé sous contrat comprenant des sections maternelles et élémentaires
- 1 établissement privé hors contrat comprenant des sections maternelles et élémentaires

Effectifs 2021-2022 des enfants dans les écoles publiques :

Ecoles publiques	Nombre de classes	Effectifs
Ecoles maternelles		
Les Jacinthes	4	94
Les Myosotis	6	160
Les Iris	4	95
Le Muguet	6	136
Les Pâquerettes	6	158
Sous total Maternelles	26	643
Ecoles élémentaires		
Paul Bert	16	380
Anatole France	14	349
Ferdinand Buisson	12	302
Sous total Elémentaires	42	1 031
TOTAL Ecoles publiques	68	1 674

Nombre d'élèves scolarisés sur la commune de Chaville en 2021-2022

Total Etablissements publics	2 376
Ecoles Maternelles publiques	643
Ecoles Elémentaires publiques	1 031
Collège publique Jean Moulin	702
Total Etablissements privés sous contrat	
Classes Maternelles St Thomas de Villeneuve	87
Classes Elémentaires St Thomas de Villeneuve	167
Collège St Thomas de Villeneuve	650
Lycée St Thomas de Villeneuve	412
Total Etablissements privés hors contrat	
Ecole Montessori de 2 à 5 ans	36
Ecole Montessori de 6 à 10 ans	14
Total Elèves Maternels	
766	
Total Elèves Elémentaires	
1 212	

Total Elèves Collèges	1 352
Total Elèves Lycée	412
Total Elèves scolarisés à Chaville	3 742

II/ Objectifs pédagogiques de l'action éducative municipale

Une recherche d'articulation et d'équilibre entre les temps scolaires et les temps libres est nécessaire dans le respect de la diversité des rythmes de vie, d'apprentissage et des centres d'intérêt de l'enfant. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour l'enfant de découvrir ses talents, ses passions, ses domaines de prédilection et de contribuer ainsi à sa réussite scolaire. A contrario, la fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture et au sport.

Ce projet poursuit des objectifs organisationnels, sociaux, et pédagogiques :

- Réduire les inégalités entre les enfants dans l'accès à la culture, au sport et au savoir ;
- Permettre l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté ;
- Permettre l'apprentissage à l'utilisation de son temps libre par une grande diversité d'activités ;
- Permettre à l'enfant et au jeune de découvrir ses domaines de prédilection ;
- Développer l'inventivité, les aptitudes logiques notamment par la pratique des jeux individuels et collectifs ;
- Développer la curiosité et l'esprit scientifique par l'expérimentation ;
- Développer l'aptitude à la communication en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- Apprendre la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé ;
- Développer la sensibilité, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- Education au développement durable par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement. Sensibilisation aux enjeux climatiques par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

III/ Bilan des rythmes scolaires de septembre 2014 à juillet 2021

Suite au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, à la rentrée de septembre 2014, la ville de Chaville avait mis en place une structure des emplois du temps en élémentaire et en maternelle différente avec des propositions de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) particuliers pour les élémentaires et pour les maternels.

- L'emploi du temps en maternelle prévoyait 45 minutes de TAP par jour.
- L'emploi du temps en élémentaire prévoyait 1H45 de TAP par semaine.

Lors de l'année scolaire 2015-2016, au sein des Comité de pilotage du PEDT de la ville de Chaville, les directions des écoles et les représentants des fédérations de parents d'élèves ont indiqué que, globalement, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Chaville s'était déroulée dans de bonnes conditions, et en particulier pour le niveau élémentaire où les activités proposées étaient de qualité. Dans le même temps, les membres de la communauté éducative ont également relevé que pour le niveau maternel, il était très difficile de mettre en place des activités pertinentes et intéressantes sur 45 minutes : Temps de mise en place, changement rapide d'intervenants, nécessaire adaptation rapide de l'enfant.

Ainsi, afin d'équilibrer les emplois du temps sur la semaine entre les rythmes maternels et élémentaires, de s'adapter au rythme des plus jeunes enfants et d'aboutir à une meilleure gestion des ressources humaines du service enfance, il a été proposé de placer les TAP pour les écoles maternelles le vendredi de 15h00 à 16h30 pour les 5 écoles de la ville.

Les enquêtes auprès des parents d'élèves et des enseignants ont montré qu'il n'y avait pas un consensus sur cette proposition d'une évolution du rythme hebdomadaire de l'enfant dans les écoles maternelles.

Les rythmes scolaires et périscolaires de la ville de Chaville sont donc restés identiques de l'année scolaire 2014/2015 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

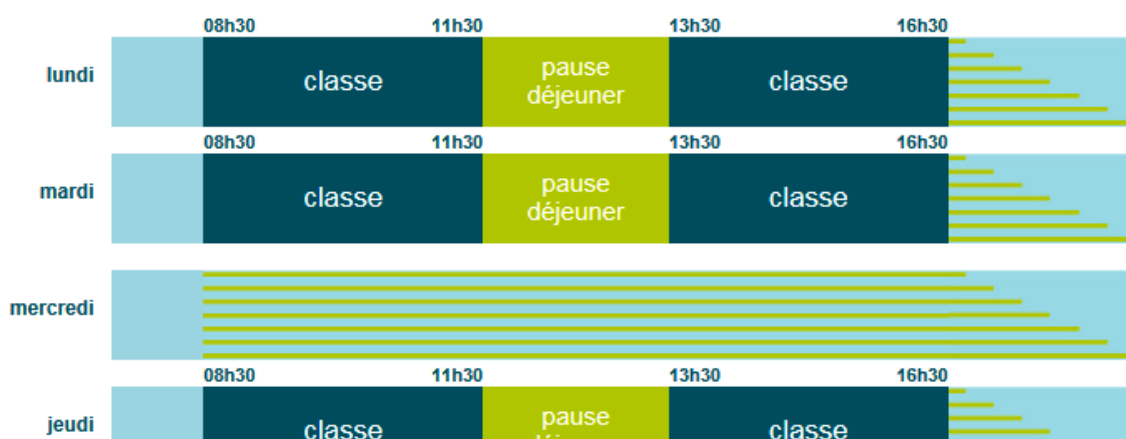
Le décret sur l'assouplissement des rythmes scolaires du 27 juin 2017 permettait le retour à la semaine de 4 jours sur proposition des conseils d'école, et après validation du DASEN. La concertation sur les rythmes scolaires des élèves de primaire s'est déroulée de septembre 2017 à février 2018 afin que tous les acteurs du champ éducatif expriment leur avis.

Malgré le manque d'un bilan scientifique national sur les rythmes scolaires depuis septembre 2014, un bilan des équipes enseignantes avaient fait apparaître que sur la semaine de 4,5 jours, il n'y avait pas eu d'améliorations constatées dans les apprentissages avec une plus grande difficulté de concentration, de nervosité et de fatigue particulièrement en fin de semaine, et enfin que les absences des élèves étaient plus fréquentes le mercredi matin.

Les différentes consultations dans les instances dédiées (partenaires de la communauté éducative, parents d'élèves, comité de réflexion sur les rythmes scolaires, conseils d'écoles) ont pu se prononcer aux mois de juin et de novembre 2017.

Pour la ville de Chaville, après une large concertation et consultation durant l'année scolaire 2017/2018, après la délibération du Conseil Municipal de février 2018, et depuis la rentrée 2018, l'organisation de la semaine scolaire est à 4 jours.

Le rythme scolaire depuis le lundi 3 septembre 2018



IV/ Bilan du PEDT 2018-2022

IV/ Bilan du PEDT 2018-2021

Pour identifier les besoins et faire évoluer les objectifs du futur PEDT, il était indispensable de s'appuyer sur le bilan des activités et dispositifs proposées depuis 2018, de soulever de nouvelles problématiques puis de créer un plan d'actions.

Le contexte de la crise sanitaire et les protocoles successifs depuis mars 2020 ont fortement perturbé les rythmes scolaires. En tenant compte principalement de l'organisation mise en œuvre depuis ces dernières années, le bilan devait faire apparaître les sentiments et les idées que les parents et les professionnels ont à propos de l'organisation actuelle, du travail des enfants, hors contexte de la période des différents confinements.

Au cours des mois de novembre et décembre 2021, des sondages ont été effectués auprès des parents d'élèves, des directions des écoles, des directions périscolaires, des agents des services municipaux et des représentants associatifs.

Le PEDT 2022-2025 s'inscrit donc dans la continuité et l'approfondissement

Proposition de reconduction avec des évolutions dans la même organisation de la semaine pour les enfants et les encadrants.

La synthèse fait apparaître nettement que la communauté éducative dans son ensemble ressent le besoin d'une coupure dans le rythme de l'enfant en milieu de semaine.

L'ensemble des indicateurs inclus dans les bilans du PEDT 2018-2021 montre le souhait de tous les acteurs de stabiliser dans l'intérêt de tous, celui des enfants en particulier, mais également celui des encadrants (Education Nationale, Agents de la ville de Chaville et représentants associatifs) un rythme scolaire et périscolaire identique.

Durant cette période, la Ville restera à l'écoute des acteurs éducatifs, tout en étant vigilante face aux évolutions qui pourraient être impulsées par l'Etat, afin d'anticiper les éventuels besoins d'évolutions du rythme de l'enfant. Aussi, la Ville se réserve la possibilité de réouvrir une concertation sur la question des rythmes scolaires, en mobilisant les instances de concertation du PEDT, si l'actualité le nécessite.

Des objectifs actualisés et de nouvelles perspectives

Au regard du bilan PEDT 2018-2021, des attendus qui y sont proposés et formulés et des orientations éducatives partagées au sein de la communauté éducative de la ville de Chaville, les objectifs du nouveau PEDT 2022-2025 sont les suivants :

- Poursuivre et développer les actions transversales scolaires, périscolaires et extrascolaire pour une meilleure cohérence et continuité éducative.
- Renforcer les liens, les échanges et les coopérations entre les différents partenaires du PEDT (Ecole, Périscolaire, Parents d'élèves, Association).
- Communiquer davantage sur le PEDT pour permettre une plus grande appropriation par les acteurs et valoriser les actions portées par le projet.
- Continuer à enrichir l'offre éducative en s'appuyant sur les ressources internes et en développant les partenariats.
- Elargir et diversifier les thématiques des temps de découverte (ex : dimension éducative du temps du repas, citoyenneté, sensibilisation à la transition écologique, protection de l'environnement, Jeux Olympiques 2024, ...).

V/ Calendrier de l'élaboration du PEDT 2022-2025

Le rythme de l'enfant et l'organisation des temps scolaires et périscolaires seront maintenus pour la période 2022 à 2025. Le maintien de cette organisation du temps scolaire répond à un souhait de la communauté éducative.

Samedi 20 novembre 2021

Réflexions sur les dispositifs associatifs

Discussions autour des actions associatives durant les mercredis, vacances et week-ends

Objectif d'améliorer l'offre faite aux chavillois dans divers lieux, sur différents temps

Novembre et Décembre 2021

Sondages et questionnaires sur le bilan PEDT 2018-2022

Mercredi 19 janvier 2022

Rencontre avec les associations sportives du territoire

Réflexions sur les dispositifs proposés le mercredi

Lundi 24 janvier 2022

1^{er} Comité de Pilotage PEDT 2022-2025

Présentation et synthèse des bilans du PEDT 2018-2021

Réflexions sur les axes principaux du PEDT 2022-2025

Mercredi 9 mars 2022

2^{ème} Comité de Pilotage PEDT 2022-2025

Présentation de l'avancement des travaux autour des axes et objectifs du PEDT 2022-2025

Formalisation du PEDT 2022-2025

Mardi 12 avril 2022

3^{ème} Comité de Pilotage PEDT 2022-2025

Présentation des dispositifs du Plan Mercredi

Finalisation du PEDT 2022-2025

Mardi 21 juin 2022

Conseil Municipal du 21 juin 2022

Présentation aux membres du Conseil Municipal du PEDT 2022-2025 et du Plan Mercredi

VI/ Concertation & communication

7 réunions de concertation avec les partenaires de la communauté éducative

- 3 comités de pilotage du Projet Educatif du Territoire de la ville de Chaville (PEDT)
- 2 réunions de réflexion autour des dispositifs Plan Mercredi
- 2 réunions de réflexion sur les dispositifs Jeunesse & Sport

Journal municipal de Chaville

- Le numéro XX (septembre / octobre 2022) du Chaville Magazine

Présentation du Plan Mercredi à compter de septembre 2022

Dispositifs d'accueils et activités mises en place par les services municipaux et les associations du territoire le mercredi toute la journée.

Site internet de la ville de Chaville - www.ville-chaville.fr

Page dédiée au PEDT de la ville de Chaville

<https://www.ville-chaville.fr/famille-education/vie-scolaire/pedt-projet-educatif-territorial-644.html>

VII/ Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

Les ressources humaines

L'encadrement de l'ensemble des actions municipales s'appuie sur la communauté éducative dans son ensemble, impliquant aussi bien les animateurs de la ville, les éducateurs de la ville, les enseignants qui le souhaitent, et les associations impliquées auprès du public enfant.

Le projet met en évidence la diversité des connaissances de base nécessaires pour assurer la mission éducative dans les domaines définis. Dans ce cadre, seront utilisées au mieux les diverses compétences spécifiques de chaque animateur et éducateur, soit au titre de leur formation initiale, soit au titre de leurs acquis personnels liés à leur expérience personnelle et professionnelle.

Chaque animateur et éducateur se doit d'adopter un comportement exemplaire vis à vis des enfants et des jeunes qu'il encadre. Dans le cadre de leur vocation éducative, ils sont à la fois porteurs de l'image du service public et ils servent de modèle aux enfants et aux jeunes.

La ville de Chaville possède ainsi une « Charte des ATSEM » et une « Charte de l'animateur » qui précisent leurs devoirs.

Effectifs des Animateurs sur les Temps périscolaires et ATSEMS

(en fonction du nombre de classe dans chaque école)

ECOLES	Nombre Animateurs	Nombre ATSEM
Muguet	7	5
Iris	5	3
Jacinthes	5	3
Myosotis	7	5
Pâquerettes	7	6
Anatole France	14	
Ferdinand Buisson	13	
Paul Bert	17	
Total	75	22

NB : les directeurs ACM ne comptent pas dans les effectifs d'encadrement (lorsque l'habilitation dépasse les 50 enfants).

Moyens humains en agents d'animation et d'éducateurs sportifs de la ville

- Nombre d'animateurs Enfance : **75** (dont 24 titulaires et 8 contractuels)
- Nombre de directeurs Enfance : **8** dont 4 BAFD*
- Nombre d'agents Jeunesse : 1 titulaire et 2 contractuels
- Nombre d'éducateurs sportifs : 3 titulaires
- Nombre d'ATSEM : 15 titulaires et 7 contractuels

* BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueil collectif de mineur
Les équipements culturels et de loisirs

- Les salles des accueils de loisirs
- Les salles polyvalentes des écoles
- Les salles informatiques, arts plastiques et bibliothèques des écoles
- Les salles de classe
- La médiathèque municipale
- Les salles de l'ATRIUM de Chaville
- Les salles de l'Espace Culturel et de Loisirs (bâtiment mis à disposition de l'association MJC de la Vallée)

Les sites d'accueil des jeunes (10 à 17 ans)

Les activités proposées aux jeunes sont réparties suivant les besoins et les actions du service Jeunesse & Sports ou des partenaires sur l'ensemble du territoire (équipements municipaux, sites naturels, Atrium, MJC de la Vallée).

- Centre des Fougères
- Salle Mantovani du Stade Jean Jaurès

- Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
- Espace Mozaik

Les équipements sportifs

- 4 gymnases (Colette Besson, Léo Lagrange, Jules Ladoumègue et Alphonse Halimi)
- 1 grand terrain de sports collectifs (Jean Jaurès)
- 1 piste d'athlétisme (Jean Jaurès)
- 1 salle de musculation et haltérophilie (Jean Jaurès)
- 3 dojos (Jean Jaurès et Alphonse Halimi)
- 1 salle de boxe (Bas Chaville)
- 1 salle de danse de l'ATRIUM de Chaville
- 6 courts de tennis, dont 3 courts couverts (site sportif Maneyrol)
- 1 salle polyvalente (Ecole Paul Bert)
- 2 gymnases des écoles (Anatole France et Ferdinand Buisson)

VIII/ Les enjeux du PEDT 2022-2025

1/ Domaines de loisirs prévus dans le PEDT

Le caractère ludique des activités proposées aux enfants et aux adolescents ne s'oppose pas à leur vocation éducative.

Les activités locales seront privilégiées afin d'éviter les déplacements générateurs de fatigue et dispendieux en temps, diminuant d'autant les temps des activités réelles.

Il convient d'éviter la dispersion des activités en consacrant à chacune d'elle un temps suffisant de pratique pour envisager une progression au fil des années et l'acquisition des compétences transférables.

Toutes les activités intègrent une dimension « apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté » qui pourra prendre des formes diversifiées et aborder des thèmes très variés :

- Acquisition de comportements de savoir vivre avec les autres dans la société : la politesse, les règles générales de savoir vivre, le respect mutuel, l'entraide, le civisme et la solidarité, la tolérance et la reconnaissance de la diversité ;
- Démocratie et nécessité de loi ;
- Insertion dans sa ville par sa découverte et la connaissance de sa géographie, de son histoire, des métiers et de sa culture ;
- Education à la sécurité : sécurité routière, prévention des accidents domestiques, premiers secours, prévention, lutte contre les conduites à risque ;

- Education aux pratiques quotidiennes de consommation : mode, design des objets, communication visuelle, notion d'économie familiale.
- Education et sensibilisation à la protection de son environnement : acquérir des connaissances sur la faune, la flore, la végétation, l'alimentation. Développer la curiosité et amener les enfants à s'interroger sur ses propres pratiques

Ces activités doivent amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et lui permettre de développer son sens critique et de faire ses propres choix.

5 thématiques seront proposées aux enfants, aux jeunes et aux adolescents

Ces thématiques permettent d'aborder la culture sous toutes ses formes.

Thématique 1 : Culturelle et artistique

Arts plastiques : gravure, dessin, peinture, sculpture, cinéma, photographie... Développer la pratique artistique constitue un élément essentiel d'enrichissement personnel

- Bricolage
- Arts vivants, visuels, etc.
- Découverte des artistes, des œuvres et des lieux culturels (Musées, bibliothèques, théâtre, cinéma)

Thématique 2 : Expression

- Découverte du livre, sensibilisation à son intérêt ;
- Education à l'image, au cinéma et au multimédia : les activités visent à la maîtrise des codes de l'image, la rencontre progressive avec les œuvres du patrimoine et de la création, l'appropriation active du langage des images et des sons par la vidéo et le multimédia ;
- Musique, chant, chorale, danse et théâtre

Thématique 3 : Scientifique et technique

- Culture scientifique permettant de mieux comprendre les évolutions techniques et scientifiques, le monde qui nous entoure
- Découverte et connaissance de la nature et des techniques, découverte des métiers afférents, bricolage, couture, cuisine et alimentation afin de favoriser l'acquisition de savoirs techniques adaptés à l'âge de l'enfant ;

Thématique 4 : Sportive

- Pratiques physiques et sportives, activités de plein air constituant un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise de son corps, de l'intégration et de la vie sociale ; Un éventail large de disciplines doit permettre une prise de conscience d'aptitudes et un développement harmonieux et favorise le développement de l'autonomie de l'enfant ; capacité d'initiative, prise de responsabilités.
- Actions d'éducation à la santé : connaissances sur le corps, l'hygiène, la nutrition, l'environnement et les conduites à risques.

Thématique 5 : Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

- Architecture, cadre de vie et paysage : sensibilisation à l'environnement immédiat et à l'aménagement de l'espace pour préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie.

- Education à l'environnement : interactions entre l'homme et son environnement urbain ou rural par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique ou scientifique) et sur les réalités locales (déchets, eau, énergie, patrimoine, transports, flore, faune, etc.).

2/ Pour aller plus loin dès 2022

La ville de Chaville souhaite proposer à tous les acteurs de l'éducation du territoire d'intégrer dans le PEDT 2022-2025 de nouvelles actions en lien avec l'actualité ou les thématiques actuelles.

- L'éducation au mieux manger (au travers des saisons, l'origine des produits, visite agricole, atelier culinaire, etc.).
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement (coin nature, biodiversité, le milieu forestier, l'ornithologie, la nature, etc.). Les nouvelles « cours Oasis », les coins nature et les jardins pédagogiques devront servir de point d'ancrage au développement de ces projets.
- La sensibilisation aux économies d'énergie.
- La sensibilisation au tri des déchets et au recyclage.
- Les déplacements maison-école/accueil de loisirs/association-maison (développer le pedibus, le déplacement à pied ou à vélo, etc.).
- La sensibilisation aux risques numériques (les usages par les enfants, les téléphones portables, les réseaux sociaux, etc.).
- Le développement et l'amélioration de l'inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap.
- Le développement ou l'accompagnement des différents dispositifs de soutien scolaire.

IX/ L'accueil des différents publics sur les temps scolaires et périscolaires

1/ Les temps périscolaires et extrascolaires

Les temps libres de l'enfant avant et après la classe, ainsi que le mercredi, sont des temps périscolaires. Les accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires sont des temps extrascolaires.

Lorsque ces accueils sont déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes), ils doivent être organisés de manière à respecter la réglementation des accueils collectifs de mineurs, les taux d'encadrement ainsi que les conditions de diplômes des encadrants. Chaque directeur d'accueil de loisirs doit rédiger un projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif de la Ville, l'équipe d'animation, les enfants, la structure. Ce projet sert de guide à l'accueil de loisirs.

Nous pouvons distinguer plusieurs temps périscolaires sur une journée scolaire :

- L'Accueil du Matin
- La pause méridienne
- L'Accueil du Soir

L'accueil du matin

De 7h45 à l'ouverture de l'école. Il est proposé aux enfants des coins aménagés calmes (dessin, jeux de société, dînette, jeux de construction, lecture, etc.) afin qu'ils puissent démarrer la journée en douceur.

La pause méridienne

Les équipes d'animation proposent de nombreuses initiations aux enfants selon la structure, leur âge et l'encadrement présent.

La pause méridienne est encadrée par les animateurs de la ville et les ATSEM en maternel.

En maternel, le temps méridien est composé du temps de repas, de temps de jeux extérieurs ou intérieurs, du début de temps calme si cela est prévu dans l'organisation commune avec l'école ainsi que de projets particuliers (entretien du jardin, petites fabrications, ...).

En élémentaire, différents pôles d'activité sont proposés aux enfants en dehors du temps de repas en fonction de la configuration et de la disponibilité des locaux. Pour en citer quelques-uns : jeux extérieurs, accès à la bibliothèque, « café débat » sur des sujets adaptés à l'âge des enfants, sport au gymnase, activité manuelle en autonomie et jeux de société, entretien d'un jardin ou du compost...

L'accueil du soir en maternel et l'étude en élémentaire

Les animateurs prennent en charge les enfants à l'heure de fin de classe, ils encadrent le goûter des enfants (à table et fourni par le prestataire en maternel, dans la cour et fourni par les parents en élémentaire).

En accueil du soir maternel, les enfants vont ensuite pouvoir profiter de différents lieux aménagés pour jouer et participer à de petites activités avec leurs animateurs. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants de 17h15 à 18h30.

En élémentaire, l'étude surveillée a lieu dans les classes de 17h à 18h, chaque classe est encadrée par un animateur ou un enseignant (personnel communal sur ce temps).

Les enfants vont ensuite dans la cour (ainsi que dans d'autres lieux selon les structures) pour jouer et s'occuper sous la surveillance et avec la participation de l'équipe d'animation.

La sortie des enfants a lieu de 18h à 18h30 avec un pointage de chaque sortie.

Une sortie d'enfant est possible pendant le temps du goûter en élémentaire (16h30/17h), mais ce temps sera facturé comme une étude entière.

Accueils périscolaires du mercredi : cf. Le Plan Mercredi 2022-2025

Les accueils de loisirs extrascolaires sont ouverts pendant les vacances en fonction du nombre d'enfants inscrits pour la période.

Les animateurs titulaires et contractuels sont répartis sur les sites ouverts et les équipes sont complétées par des animateurs « vacataires » de la Ville.

Les directeurs d'accueil de loisirs ont la charge de préparer et organiser l'ensemble des vacances avec leurs équipes, de décider de la thématique, du rythme des journées, etc.

Les journées vont dépendre du site, de l'équipe, des enfants, des envies... il est donc important de lire le projet pédagogique du directeur d'accueil de loisirs, et de son équipe, pour avoir une approche plus détaillée.

Les horaires d'accueil sont les mêmes que le mercredi, soit de 7h45 à 9h et de 17h à 18h30. Aucune sortie n'est envisagée en dehors de ces temps afin de ne pas désorganiser et perturber la journée (la seule exception est un rendez-vous médical ponctuel sur justificatif).

Chaque temps d'activité prévu doit permettre de pouvoir choisir entre différents domaines de loisirs, les propositions d'activités doivent donc être variées. (Artistique et activités manuelles, Expression, Sciences et techniques, sport et développement durable).

2/ L'accueil des enfants porteurs d'un handicap

Le nombre d'enfants en difficulté sociale ou porteurs de handicap est en augmentation dans les écoles et dans les accueils périscolaires.

L'objectif est d'augmenter le schéma municipal de soutien apporté aux familles ayant un enfant en situation de handicap.

L'accueil de ces enfants au sein des structures collectives constitue un enjeu majeur : l'école inclusive, y compris sur les temps périscolaires, doit être permis dès lors que les conditions de sécurité et d'encadrement sont respectées. Des aménagements sont mis en place pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap (qu'ils s'agissent de handicap moteur ou mental).

Une chargée de mission Handicap municipale a pour objectif de faciliter et rendre possible cet accueil.

Dans cette optique, la ville de Chaville a signé en septembre 2018 la « Charte ville handicap ».

3/ Rôle du référent périscolaire et extrascolaire

Un directeur est nommé dans chaque accueil collectif de mineurs (ACM). Celui-ci a la charge de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires du site qui lui est confié.

Pour l'aider et le suppléer, chaque directeur a un adjoint au sein de l'équipe d'animation.

Le directeur d'accueil de loisirs a pour missions de :

- Garantir la sécurité des enfants et de son équipe sur tous les temps périscolaires et extrascolaires
- Encadrer, gérer et animer l'équipe d'animation
- Mettre en place l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires
- Informer la direction de l'enfance (gestion des déclarations d'heures, des congés, des absences, continuité du service public...)
- Garantir la remontée d'informations vers la Mairie de Chaville (incidents, listings de présence...)
- Gérer avec rigueur le budget alloué au fonctionnement de la structure dont il a la charge.
- Rédiger un projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif de la Ville.

L'équipe d'animation dispose de 3 heures le mardi après-midi, en dehors de la présence des enfants, afin de mettre en place des réunions thématiques ou des temps de préparation d'activités.

Le binôme de direction dispose de 3 heures le jeudi après-midi pour remplir une partie de ses tâches administratives, pouvoir échanger en dehors de la présence des enfants et de l'équipe, ainsi que de participer aux réunions de service.

Le directeur d'accueil de loisirs peut participer aux conseils d'écoles, sur l'invitation du directeur de l'École, en élémentaire, des réunions spécifiques sont organisées par le directeur du service Enfance afin de pouvoir échanger plus longuement du périscolaire avec les représentants de parents d'élèves.

4/ La cohérence éducative

L'objectif municipal est la recherche d'une articulation et d'un équilibre entre les temps scolaires et les temps libres des enfants.

Les directeurs de chaque accueil et le coordinateur jeunesse sont les pilotes du PEDT dans sa phase opérationnelle en veillant à la complémentarité et à l'articulation entre les activités péri-éducatives, les projets d'écoles et les projets pédagogiques des ACM.

Cette articulation permet aux différents acteurs de terrain de mettre en place leurs projets avec pertinence et efficacité.

Il est nécessaire que le directeur d'accueil de loisirs et le directeur d'école puisse échanger régulièrement sur la vie de la structure, développer des projets communs, entretenir la cohérence éducative...

Choix d'organisation de la collaboration :

- Modalités de gestion des temps de transition

Les partenaires ont souhaité réfléchir et proposer une harmonisation des modalités pratiques d'accueil et de remise des enfants aux parents. La succession des temps et des responsabilités exige que soient organisés d'une manière précise et homogène, les temps de transition entre temps scolaire et périscolaire.

La direction de l'école et son équipe s'engagent :

- Les enseignants ont la responsabilité d'assurer la sortie scolaire des enfants.
- Les enseignants ont la responsabilité de remettre les enfants inscrits au préalable sur les temps périscolaires aux agents municipaux à la fin du temps scolaire.

La Ville s'engage :

- La responsabilité des agents de la Ville débute au moment où les personnels de l'Education Nationale ont remis les élèves en corrélation avec les horaires scolaires.
- Les animateurs doivent être ponctuels et disponibles afin d'assurer une transition calme et efficace.
- Chaque animateur est garant du pointage et de la vérification des effectifs.

Outils de la collaboration :

- Règlements intérieurs des établissements

Un travail partenarial entre les directeurs des écoles et les directeurs d'accueil de loisirs permet une harmonisation sur chaque site des règlements intérieurs. Ainsi, il existe des règles de vie communes entre les temps scolaires et les temps périscolaires (ponctualité, politesse, sécurité, échelle de sanction, etc.).

- Cahiers de liaison avec les familles

Suite à un travail de concertation entre les directeurs d'école et les directeurs d'accueil de loisirs, il a été décidé d'utiliser un outil commun de communication vers les familles. Ainsi, le cahier de liaison permet un seul et même flux et facilite donc la circulation des informations entre tous les acteurs éducatifs.

- Cahier d’infirmierie

Cet outil a pour objectif d’assurer une communication efficace des informations entre les différents temps de l’enfant. Ainsi, chaque accident impliquant un enfant est consigné dans ce cahier de suivi. Il permet une meilleure communication aux familles lors du départ des enfants.

- Charte d’utilisation partagée des locaux

Pour la réussite de l’ensemble des temps où le partage des locaux est devenu une nécessité, il est essentiel de pouvoir accéder au plus grand nombre de lieux possibles afin de proposer un maximum d’activités aux enfants, avec des intervenants qualifiés de différentes formations et qualifications : intervenants associatifs, animateurs, éducateurs et enseignants.

X/ Le Plan Mercredi 2022-2025

1/ Les Accueils Collectifs de Mineurs

La Ville de Chaville propose deux formules d’accueil de loisirs pour la journée du mercredi. L’inscription s’effectue pour l’année, en fonction des places disponibles.

Choix n°1 : journée complète avec déjeuner

Accueils maternels : Les Iris, Le Muguet, Les Jacinthes, Les Pâquerettes, Les Myosotis

Accueils élémentaires : Anatole France, Paul Bert, Ferdinand Buisson

Choix n°2 : matin et déjeuner

Accueil maternel : Les Iris

Accueil élémentaire : Anatole France

La journée du mercredi en accueil de loisirs

Mercredi matin

Ateliers de découverte et d’éveil, organisés en cycles de six à sept séances. Les animateurs proposeront aux enfants, selon leurs appétences, compétences et observations, des projets d’animation, permettant ainsi des projets plus vastes et ambitieux.

Afin de ne pas contraindre ou lasser les enfants, seront proposées, en parallèle, des activités dites ponctuelles. (Toujours dans cette volonté de laisser le libre choix à l’enfant et en maintenant une offre couvrant les différents domaines d’activités.)

En début de cycle, les enfants pourront donc choisir une activité ou un atelier qui seront proposés par les animateurs du service “Enfance” de la mairie et par des intervenants extérieurs spécialisés. Des sorties culturelles pourront être organisées pour enrichir chaque cycle.

Mercredi après-midi

Les activités proposées l’après-midi seront déterminées par l’équipe d’animation de chaque accueil de loisirs sous l’égide de son directeur. Le rythme et l’âge des enfants, leur réceptivité, leurs compétences et leurs besoins guideront la réflexion des équipes.

Le programme des activités de chaque accueil sera consultable en ligne sur le site de la ville.

La ville de Chaville sera en capacité d'inscrire au maximum 708 enfants pour la rentrée de septembre 2022 en ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) chaque mercredi.

Les objectifs fixés en fonction des souhaits de la communauté éducative :

- Souhait de désengorger en partie les ACM Paul Bert et Les Pâquerettes
- 15 enfants de l'Institut St Thomas de Villeneuve seront orientés vers les ACM Iris ou Jacinthes
- Souhait de maintenir des ACM ½ journée élémentaire et maternel

ACM Demi-Journée	Nbre d'inscriptions 2021-2022	Prévision 2022-2023	Nombre Animateurs
Anatole France	60	40	4
Iris	0	16	2
Pâquerettes	8	0	0
TOTAL	68	56	6

ACM Journée MATERNELLE	Nbre d'inscriptions 2021-2022	Prévision 2022-2023	Nombre Animateurs
Iris- Fougères	64	56	7
Muguet	40	50	7
Jacinthes	72	72	9
Pâquerettes	72	80	10
Myosotis	72	72	9
TOTAL	313	332	42

ACM Journée ELEMENTAIRE	Nbre d'inscriptions 2021-2022	Prévision 2022-2023	Nombre Animateurs
P Bert	140	140	12
F Buisson	120	120	10
A France	0	80	7
TOTAL	260	320	29

NB : les directeurs ALSH ne comptent pas dans les effectifs d'encadrement (lorsque l'habilitation dépasse 50 enfants).

Rappel : Pour les accueils de loisirs inscrits dans le cadre d'un PEDT/Plan Mercredi, il faut au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus.

2/ Les mercredis sportifs et culturels

Le tissu associatif chavillois se mobilise afin de proposer un large éventail d'animations aux enfants et aux jeunes le mercredi toute la journée.

Quelques exemples de dispositifs des partenaires associatifs

Dispositifs Associatifs	MATIN	APRES-MIDI	ORGANISATEURS
1	MULTI SPORT	<i>LIBRE</i>	ASLC
2	<i>LIBRE</i>	MULTI SPORT	ASLC
3	MULTI SPORT	MULTI SPORT	ASLC
4	CULTURE	MULTI SPORT	ASLC / MJC
5	MULTI SPORT	CULTURE	ASLC / MJC
6	CIRQUE	CULTURE	MJC / Cirkalme toi
7	CIRQUE	CIRQUE	Cirkalme toi
8	<i>LIBRE</i>	FOOTBALL	Football Club de Chaville
9	BOXE	BOXE	Jaguar Boxe 92
10	<i>LIBRE</i>	TIR A L'ARC	Chaville Tir à l'Arc
11	TENNIS	TENNIS	Club de Tennis de Chaville
12	<i>LIBRE</i>	KAYAK	Arc de Seine Kayak

Il faut ajouter à ces dispositifs associatifs les propositions municipales ou territoriales :

	Matin	Après-midi
Atelier d'arts plastiques et de gravure		✓
ATRIUM de Chaville	✓	✓
Conservatoire de Chaville	✓	✓
Médiathèque de Chaville	✓	✓

XI/ Actions éducatives municipales sur le temps scolaire

A compter de septembre 2022 et dans le cadre du PEDT, la ville de Chaville maintiendra son soutien aux programmes de l'Education Nationale et proposera aux enfants scolarisés et aux jeunes dans les écoles et collèges de la ville un panel d'activités et d'animations.

A/ Le Tremplin pour les enfants de 6 à 10 ans

L'objectif est de proposer un accompagnement scolaire et une aide aux devoirs en direction des élèves des écoles élémentaires. Ceux-ci sont proposés par les équipes enseignantes et avec l'accord des parents.

Ce dispositif est proposé afin de favoriser la réussite éducative tout au long de l'année, il est centré sur l'organisation de travail et l'apprentissage des méthodes.

Il est animé par un référent périscolaire et les séances sont encadrées par des bénévoles.

B/ Education Physique et Sportive à l'école

L'EPS scolaire à l'école élémentaire participe au développement des capacités nécessaires aux conduites motrices. Elle doit donc permettre, par la pratique, l'acquisition des compétences et connaissances relatives aux activités physiques et sportives (APS).

Trois heures par semaine, l'éducation physique et sportive (EPS) vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

Plusieurs activités physiques et sportives sont travaillées chaque année de manière à construire des apprentissages solides. Les 3 éducateurs sportifs de la ville de Chaville interviennent dans les écoles et/ou dans les structures sportives et proposent des cycles sportifs qui touchent différentes disciplines.

108 heures par an sont consacrées aux activités physiques et sportives, soit un horaire hebdomadaire moyen de trois heures par enfant. Toute école peut décider, dans le cadre de son projet et de l'horaire annuel, d'aménager des temps de pratique plus soutenus ou plus fréquents à certains moments de l'année.

PARIS 2024 : Label Terre de Jeux 2024

La Ville de Chaville fait partie des communes de France à avoir obtenu le label « Terre de jeux 2024 », label lancé par Paris 2024 en juin 2019.

A ce titre, la commune s'engage, pendant quatre ans, à célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques, à son échelle, autour de trois objectifs : la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ; l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ; et l'engagement, pour que le projet profite au plus grand nombre.

Concrètement, cela peut se traduire par exemple par la retransmission publique de jeux, l'affichage des actualités Paris 2024, l'organisation d'une épreuve sportive olympique, l'organisation de séances de sport sur le temps scolaire en partenariat avec les associations sportives et des manifestations sportives sur le territoire.

Pour la commune, c'est l'occasion de bénéficier d'outils de communication uniques, d'avoir un accès privilégié aux informations et de promouvoir son territoire autour d'un événement mondial.

Plusieurs événements « Terre de Jeux 2024 » seront proposés chaque année :

- Cross scolaire
- Tournoi de Handball (avec le comité départemental)
- Journée portes ouvertes du Tennis Club (mini-tournoi)
- Interclasses (Handball, Volley-ball)
- Semaine du handicap

- Projet Sécurité Routière VTT
- Semaine Olympique et Paralympique (JOP 2024)
- Festival des sports de nature

Lancés en 2019 par le ministère de l'Éducation Nationale, les dispositifs « Aisance Aquatique » et « Savoir rouler à Vélo » ont pour objectif de garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables pour leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.

La ville de Chaville s'est engagée à participer à ces deux dispositifs nationaux sur la période 2022-2025.

C/ Programme « Aisance Aquatique » à l'école

L'Éducation Nationale a choisi d'intégrer la natation au programme officiel afin de permettre aux enfants d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique, par des exercices qui permettent aux enfants d'être à l'aise au moment de l'entrée dans l'eau, sur l'immersion, l'équilibre et les déplacements en petit et grand bassin. Mais aussi pour les aider à développer d'autres compétences toutes aussi importantes.

Apprendre à nager en primaire c'est :

- Favoriser son intégration sociale dans le cadre d'une activité sportive ou de loisir
- Développer ses capacités psychomotrices
- Développer sa confiance en soi (vaincre sa peur, être autonome en milieu aquatique)

Les élèves chavillois bénéficient de 16 séances par an, sur deux niveaux CP et CE1. Les niveaux choisis peuvent évoluer en concertation avec les services de l'Éducation Nationale.

D/ Programme « Le Savoir Rouler » à l'école

Le savoir rouler à vélo est un axe majeur du plan vélo et des mobilités actives. Les éducateurs sportifs de la ville proposeront dans les cours d'école, des ateliers maniabilité du Vélo et « Code de la Route » pour introduire aux enfants les dangers pouvant survenir à vélo.

3 objectifs fixés dans le programme du « Savoir Rouler »

- Savoir pédaler (Maîtriser les fondamentaux du vélo)
- Savoir circuler (Découvrir la mobilité en milieu sécurisé)
- Savoir rouler à vélo (Se déplacer en situation réelle)

E/ Des pratiques culturelles et artistiques variées à l'école

3 objectifs fixés par les programmes de l'Éducation Nationale

- Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
- Développer et renforcer leur pratique artistique ;
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

La médiathèque

Des animations et des activités pédagogiques sont organisées autour de la lecture selon des thèmes étudiés en classe. Les enfants sont accueillis à la médiathèque ou les animateurs de la médiathèque se déplacent dans l'école. Les enfants apprennent à l'utiliser pour pouvoir ensuite y revenir en famille.

L'éducation musicale à l'école

Les professeurs du conservatoire interviennent régulièrement dans les écoles pour apprendre à chanter aux enfants mais aussi pour former les enseignants à la direction d'un chœur. L'initiation musicale est aussi abordée avec la découverte des instruments et la diversité musicale. Des projets ponctuels sont organisés sous forme de chorale.

Les arts visuels

Le cinéma vient à l'école. L'action de sensibilisation autour du cinéma permet d'amener les enfants des cycles 2 et 3 à réfléchir sur les affiches, le vocabulaire, l'histoire, les techniques afin de comprendre le sens de leur utilisation.

La sortie dans une salle de cinéma est l'occasion de rappeler les règles élémentaires de bonne conduite à respecter, de faire apprécier la vision d'un film sur un grand écran, et de travailler sur le commentaire d'une œuvre cinématographique.

Les activités artistiques

Des associations interviennent ponctuellement sur des projets de dessin, de gravures, de céramique.

F/ Les classes de découverte

Chaque année scolaire, la Ville de Chaville entame des discussions avec l'ensemble de la communauté éducative pour permettre le départ en classes externées ou de découverte à l'ensemble des élèves d'un niveau de classes.

Tous les 4 ans au moment du renouvellement de contrat, la Ville de Chaville entame des discussions avec l'ensemble de la communauté éducative pour définir d'une part les projets pédagogiques que les enseignants souhaitent mettre en avant (mer, montagne, campagne, autonomie, histoire, sports) au travers de ce séjour. D'autre part définir les priorités logistiques attendus (encadrement partagé entre les enseignants la journée et les animateurs sur les temps de vie, centre fermé au public, accès extérieur).

Depuis plusieurs années, les partenaires font partir l'ensemble des élèves d'un niveau de classes. Traditionnellement, le choix est porté vers toutes les classes de niveau CM1 des 3 écoles élémentaires.

L'organisation de ces séjours est dépendante de nombreux facteurs : contexte sanitaire national, contexte budgétaire, cadre législatif des marchés publics.

G/ Actions pour les Jeunes (de 10 à 17 ans)

L'objectif est de permettre aux jeunes d'adhérer à des projets ponctuels en leur faisant découvrir de nouvelles activités citoyennes, culturelles, artistiques ou sportives, puis de les amener vers un projet individualisé à moyen ou long terme. La volonté est de décloisonner les différents secteurs pouvant agir comme actions éducatives.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le conseil municipal des jeunes est constitué de 40 membres élus, répartis de manière égale entre les deux collèges de Chaville, ainsi qu'entre les classes de quatrième et de cinquième. L'objectif est de faire mieux comprendre aux jeunes le processus de la démocratie, les responsabilités d'un conseil municipal,

l'importance de l'implication dans la vie citoyenne, sensibiliser les jeunes très tôt à la pratique de responsabilités dans un conseil.

Aide aux Devoirs

L'objectif est de proposer un accompagnement scolaire en direction des élèves de la 6ème à la 3ème, le Mardi et le Jeudi soir de 17h à 18h30 dans l'espace Mozaïk sur le temps scolaire en partenariat avec les établissements et l'Association Action Jeunes.

Ce dispositif est proposé afin de favoriser la réussite éducative tout au long de l'année, il est centré sur l'organisation de travail, l'apprentissage des méthodes et de l'Autonomie.

Chantiers Educatifs

Les chantiers éducatifs constituent des moments de citoyenneté active et du vivre ensemble. L'expérience collective en grandeur réelle favorise l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être qui viennent utilement nourrir les parcours d'insertion et d'autonomie des jeunes.

Ces chantiers qui contribuent à l'aménagement du territoire urbain facilitent l'appropriation du cadre de vie du jeune et la prise en compte du patrimoine présent sur la commune. (Partenaires CD92, Action Jeunes, Bailleur Hauts-de Seine Habitat).

Formations

Secourisme : La Formation PSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur : Le service Jeunesse & Sports accueille régulièrement au sein de sa structure des stagiaires et des formations B.A.F.A.

XII/ Actions éducatives sur le temps des vacances scolaires

Animations Jeunesse & Sports (enfants et jeunes de 10 à 17 ans)

Les actions éducatives proposées permettent le brassage des jeunes et des acteurs en faisant la promotion des sites Chavillois qui œuvrent pour la Jeunesse (Bibliothèque, MJC, Mission Locale, Action Jeunes, Atrium, Maison de l'Enfance et de la Jeunesse).

Les objectifs :

- Favoriser l'épanouissement individuel de chaque jeune en lui permettant de développer ses potentialités sociales, intellectuelles, motrices, culturelles et artistiques ;
- Amener le jeune à participer activement à la vie collective ;
- Accompagner les jeunes dans leurs projets ;
- Permettre aux jeunes de se questionner sur leurs propres pratiques.

Un de nos supports pour atteindre ces objectifs sont les activités que nous proposons. Elles s'articulent autour de cinq grands domaines :

- Activités d'expression telles que le chant, la danse, le théâtre ;
- Activités physiques et sportives encadrées par des éducateurs sportifs ;
- Arts plastiques et activités manuelles ;

- Activités scientifiques telles que l'astronomie, le bricolage ou la cuisine ;
- Activités liées à l'environnement.

Séjours Jeunesse & Sports (enfants et jeunes de 10 à 17 ans)

Le service Jeunesse et Sports soutient des projets séjours en mettant à disposition un agent et en prenant en charge le coût d'une prestation dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aide aux séjours associatifs qui entrent dans le champ de la jeunesse.

Le dispositif d'aides aux séjours associatifs consiste en une aide financière destinée aux associations Chavilloises pour financer par exemple une activité, des frais de transports pour un séjour sportif.

Les Accueils extrascolaires municipaux (enfants de 3 à 10 ans)

Pendant les vacances scolaires, la Ville assure un accueil des enfants au sein des structures de loisirs dédiés à leur tranche d'âge et encadrés par des animateurs qualifiés.

Pour être accueillis sur les accueils collectifs de mineurs, les enfants doivent être scolarisés et avoir acquis la propreté.

Les enfants participent à des activités de loisirs, d'éducation et d'éveil, suivant un projet pédagogique élaboré par chaque équipe d'animation.

La ville compte 8 accueils de loisirs intégrés dans les établissements scolaires

- 5 accueils de loisirs maternels
- 3 accueils de loisirs élémentaires

En général, pendant les petites vacances seuls trois accueils de loisirs sont ouverts. Cependant 5 accueils de loisirs peuvent être ouverts pendant l'été où la demande est plus importante.

Un planning d'activités hebdomadaire est proposé aux enfants. Des activités et des sorties sont présentées aux enfants en fonction de leurs groupes d'âge. Les enfants peuvent choisir au sein de ce planning les activités qu'ils souhaitent pratiquer. Le planning est affiché sur la porte de l'accueil de loisirs afin que les enfants et les familles puissent en avoir connaissance.

Objectifs Généraux poursuivis pendant les vacances scolaires

- Offrir aux enfants un accueil qui permette d'assurer leur sécurité physique, sanitaire, affective et morale.
- Ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entoure et aux domaines artistique, culturel, sportif et environnemental.
- Permettre aux enfants de progresser dans leur autonomie, dans leur capacité de prise en charge et dans leur épanouissement.
- Permettre aux enfants de s'exprimer, de participer activement à la vie de leur accueil de loisirs.
- Favoriser la socialisation de l'enfant en le respectant et en lui apprenant à respecter les autres.

Les stages et animations du tissu associatif (enfants et jeunes de 3 à 18 ans)

L'objectif des stages associatifs est de favoriser la découverte d'activités sportives et culturelles, ou de proposer le renforcement de la performance, durant les vacances scolaires d'une façon ludique.

Ces stages s'effectuent sur une durée de 3 ou 5 jours et sont destinés aux enfants et aux jeunes de 3 à 18 ans suivant le projet de chaque association. Ils comprennent des activités théâtre, musique, cinéma, lecture, arts plastiques et des activités sportives.

L'encadrement de l'ensemble des actions s'appuie sur la communauté éducative dans son ensemble, impliquant aussi bien les animateurs et éducateurs des associations, voire de la Ville ou des intervenants spécifiques.

[Microsoft Word - PEDT ville de Chaville 2022 \(6\) \(ville-chaville.fr\)](#)